



Conseil de sécurité

Cinquante-huitième année

Provisoire

4717^e séance

Mercredi 12 mars 2003, à 15 heures
New York

<i>Président :</i>	M. Traoré	(Guinée)
<i>Membres :</i>	Allemagne	M. von Ungern-Sternberg
	Angola	M. Helder Lucas
	Bulgarie	M. Tafrov
	Cameroun	M. Banoum
	Chili	M. Maquieira
	Chine	M. Zhang Yishan
	Espagne	Mme Menéndez
	États-Unis d'Amérique	M. Cunningham
	Fédération de Russie	M. Smirnov
	France	Mme d'Achon
	Mexique	M. Pujalte
	Pakistan	M. Khalid
	République arabe syrienne	M. Wehbe
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Jeremy Greenstock

Ordre du jour

La situation entre l'Iraq et le Koweït

Lettre datée du 7 mars 2003, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Malaisie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2003/283)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est reprise à 15 h 20.

Le Président : Je voudrais informer les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de la Bolivie, de l'ex-République yougoslave de Macédoine, du Liechtenstein, du Malawi, du Maroc, du Panama, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, du Pérou, du Sénégal, de la Tunisie, du Venezuela, de la Zambie et du Zimbabwe, des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique habituelle, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Ortiz Gandarillas (Bolivie), M. Wenaweser (Liechtenstein), M. Lamba (Malawi), M. Bennouna (Maroc), M. Morales (Panama), M. Aisi (Papouasie Nouvelle Guinée), M. de Rivero (Pérou), M. Fall (Sénégal), M. Nikolov (ex-République yougoslave de Macédoine), M. Hachani (Tunisie), M. Alcalay (Venezuela), M. Musambachime (Zambie) et M. Chidyausiku (Zimbabwe) occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président : Avant de donner la parole aux orateurs, je voudrais demander à tous les participants de limiter leur intervention à sept minutes maximum afin de permettre au Conseil de mener ses travaux avec efficacité et dans les délais.

Je vous remercie de votre compréhension et de votre coopération.

Afin d'utiliser au mieux le temps qui nous est imparti et permettre à autant de délégations que possible de prendre la parole, je n'inviterai pas individuellement les orateurs à prendre place à la table du Conseil ni à reprendre leur siège sur le côté de la salle. Lorsqu'un orateur prendra la parole, le personnel préposé aux conférences indiquera à l'orateur suivant inscrit sur la liste la place qu'il doit occuper à la table du Conseil.

Je donne la parole au représentant du Japon.

M. Haraguchi (Japon) (parle en anglais) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance. Je tiens également à exprimer ma reconnaissance au Président exécutif, M. Blix, et au Directeur général, M. ElBaradei, pour les rapports qu'ils ont présentés au Conseil le 7 mars.

Sur la base de ces rapports, le Japon considère que, malgré les quelques progrès enregistrés récemment, la coopération iraquienne est toujours insuffisante et limitée, en dépit des pressions grandissantes exercées par toute la communauté internationale. Nous pensons que la communauté internationale, y compris les membres du Conseil de sécurité, reconnaît cela.

Ce n'est que si l'Iraq change radicalement d'attitude et saisit la dernière chance qui lui est donnée que l'on parviendra au règlement pacifique espéré par la communauté internationale, y compris le Japon.

Le Gouvernement japonais a récemment dépêché l'Envoyé spécial du Premier Ministre en Iraq et a adjuré le Gouvernement iraquien de saisir cette dernière possibilité pour désarmer, mais la réponse de l'Iraq a été insuffisante. L'attitude iraquienne n'a pas non plus radicalement changé depuis lors. Nous estimons indispensable que la communauté internationale affiche clairement sa détermination et exerce des pressions sur l'Iraq pour que celui-ci coopère immédiatement, pleinement, inconditionnellement et activement avec les inspecteurs et respecte toutes ses obligations en matière de désarmement.

Le projet de résolution révisé proposé par l'Espagne, le Royaume-Uni et les États-Unis le 7 mars dernier représente un ultime effort pour préserver la solidarité internationale, pour exercer des pressions internationales communes sur l'Iraq et pour l'inciter à désarmer volontairement. En conséquence, le Japon manifeste son appui à ce projet de résolution. L'Iraq ne devrait pas prendre à la légère les pressions qui sont exercées sur lui pour qu'il se décide à saisir cette dernière chance.

En ce moment, des consultations sérieuses se poursuivent entre les membres du Conseil de sécurité et d'autres pays. Si on n'adopte pas de nouvelle résolution et si la communauté internationale est divisée, non seulement cela sera avantageux pour l'Iraq, mais cela remettra également en question l'autorité et l'efficacité de l'Organisation des Nations

Unies. Le Gouvernement japonais espère que le Conseil de sécurité sera uni, qu'il rendra un jugement clair et déterminé et s'acquittera de sa responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan.

M. Erwa (Soudan) (*parle en arabe*) : L'importance exceptionnelle de la séance d'aujourd'hui tient à la situation délicate et critique qui prévaut dans le monde actuellement. Ma délégation est convaincue que vous, Monsieur le Président, dirigerez les travaux du Conseil à cette étape décisive avec l'habileté et la compétence qui vous caractérisent.

À l'instar d'autres délégations, ma délégation a suivi attentivement la séance du Conseil du 7 mars et a constaté les progrès enregistrés dans le domaine des inspections des armes de destruction massive en Iraq, comme cela a été décrit dans les rapports de M. Blix et de M. ElBaradei. En conséquence, nous sommes convaincus de l'efficacité de cette démarche que nous considérons comme la plus sage pour mettre un terme à la crise actuelle. À cet égard, nous rendons hommage à l'Iraq, qui a continué de faire preuve de coopération et dont la manifestation la plus récente est la destruction des missiles Al Samoud 2.

Ma délégation aimerait mettre en exergue les résultats de la Conférence du Mouvement des pays non alignés, qui s'est tenue à Kuala Lumpur; du Sommet de la Ligue des États arabes de Charm el-Cheikh; et du Sommet de l'Organisation de la Conférence islamique de Doha. Toutes ces conférences ont appelé à l'application des résolutions de la légitimité internationale dans tous leurs aspects, y compris en ce qui concerne le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriales de l'Iraq et du Koweït, et le règlement de la question des prisonniers et des personnes disparues.

Nous croyons que la coopération pleine et continue de l'Iraq avec les inspecteurs de l'ONU doit être la base d'un règlement pacifique de la crise et ouvrir la voie à la levée des sanctions imposées à l'Iraq.

C'est pourquoi nous souscrivons aux vues de toutes les délégations qui se sont déjà exprimées et qui ont affirmé que la guerre n'était pas la seule solution. Nous pensons qu'il est nécessaire d'appuyer le recours à des moyens politiques pour régler les différends sous

les auspices de l'Organisation des Nations Unies. Rien ne justifie selon nous l'adoption d'un nouveau projet de résolution par le Conseil. Il convient plutôt de donner suffisamment de temps aux inspecteurs pour leur permettre d'accomplir leur mission.

Aujourd'hui plus que jamais, il est nécessaire de s'attacher aux buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies. La guerre qui se profile à l'horizon n'empêchera pas les personnes avisées de penser qu'une déclaration de guerre n'est rien d'autre qu'un constat d'échec. Choisir l'option unilatérale équivaut à un rejet explicite et implicite de la tradition qui consiste à s'employer à rechercher un règlement pacifique et à s'abstenir de recourir à la violence, et cela est la démonstration d'un mépris cynique pour l'immense majorité des vues officielles exprimées dans cette salle. Ce mépris est une insulte pour les millions de manifestants qui sont descendus dans les rues des grandes villes du monde pour dire non à la guerre.

La Charte, dont les dispositions sont contraignantes pour nous tous, identifie clairement les cas dans lesquels il est acceptable de recourir à la force pour régler des différends. Les experts en droit international ont convenu que la Charte interdisait la guerre sauf dans les cas de légitime défense, conformément à l'Article 51 et au Chapitre VII, sur la base d'une résolution du Conseil de sécurité. Nous savons que ces références vont presque de soi pour chacun d'entre nous. Toutefois, nous nous devons de les répéter et d'en souligner l'importance à un moment où quelques voix appellent au contournement de l'ONU et à la marginalisation de son rôle.

Ma délégation affirme son attachement à la lettre et à l'esprit de la Charte. Elle demande à tous les États de prouver leur attachement à la Charte en paroles et en actes. Elle demande que l'on privilégie l'approche rationnelle, favorable au règlement des crises par des moyens pacifiques. Nous nous devons de léguer à nos enfants un avenir radieux dans lequel règnera la culture de la paix et coexisteront les différentes cultures, civilisations et religions.

Le Président : Je remercie le représentant du Soudan des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Thaïlande. Je lui donne la parole.

M. Kasemsarn (Thaïlande) (*parle en anglais*) : Je me joins aux orateurs précédents pour vous féliciter,

Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mars. Je tiens également à féliciter la délégation allemande de la façon dont elle a présidé le Conseil en février.

Le 19 février, j'ai fait une déclaration au Conseil de sécurité dans laquelle j'ai souligné combien il importait de maintenir l'intangibilité et la crédibilité du cadre multilatéral, en particulier du système des Nations Unies.

Vendredi dernier, nous avons entendu la dernière mise à jour des deux inspecteurs en chef de l'ONU, M. Hans Blix et M. Mohamed ElBaradei, concernant les résultats des inspections de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU) et de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Nous sommes heureux d'apprendre que l'Iraq a renforcé sa coopération avec la COCOVINU et l'AIEA, ce qui a permis à celles-ci de progresser de nouveau dans leurs inspections. Toutefois, nous avons également noté dans l'exposé de M. Blix que tout en saluant les nouvelles initiatives de l'Iraq, il a fait observer qu'elles

« ne peuvent [...] être considérées comme preuve de coopération immédiate, et elles ne couvrent pas forcément tous les domaines pertinents ». (S/PV.4714, p. 5)

M. Blix a également déclaré que :

« après une période de coopération plutôt réticente, il y a eu une accélération des initiatives de la partie iraquienne depuis la fin janvier [...] mais la valeur de ces mesures [...] n'est pas encore clair[e] ». (*ibid.*)

La résolution 1441 (2002) exige que l'Iraq se conforme intégralement aux obligations qu'elle lui impose et coopère immédiatement, inconditionnellement et activement avec la Commission et l'AIEA. Il ne reste plus beaucoup de temps pour mettre en oeuvre les obligations de la résolution. Nous exhortons par conséquent l'Iraq à satisfaire immédiatement aux exigences de la résolution en coopérant complètement et inconditionnellement avec la COCOVINU et l'AIEA. Ce faisant, l'Iraq montrera à la communauté internationale qu'il s'acquitte scrupuleusement de ses obligations au titre de la résolution 1441 (2002) comme tout bon Membre de l'ONU, et contribue ainsi

à renforcer l'ONU, qui est le dernier espoir de l'humanité pour un monde juste et pacifique.

Nous nous trouvons à un tournant critique de l'histoire de cette Organisation mondiale, qui incarne l'espoir de l'humanité en un monde libéré de la guerre et du besoin. Ce que nous faisons ici en ce moment aboutira ou bien à la désintégration progressive de cet espoir ou bien à un renouveau d'espoir. La Thaïlande voudrait demander à tous les Membres de l'ONU de faire collectivement tous les efforts possibles pour veiller à ce que la volonté de l'ONU, exprimée dans la résolution 1441 (2002), soit pleinement respectée et mise en oeuvre de façon à préserver la viabilité et l'intangibilité de cette institution universelle.

Le Président : Je remercie le représentant de la Thaïlande de ses aimables paroles.

Je donne maintenant la parole au représentant des Philippines.

M. Manalo (Philippines) (*parle en anglais*) : C'est un plaisir pour ma délégation de vous voir, Monsieur le Président, diriger les travaux du Conseil de sécurité en cette période particulièrement cruciale, et ce, de façon particulièrement avisée. Nous souhaitons également louer et féliciter la délégation allemande de sa direction efficace du Conseil au cours de sa présidence du mois dernier.

Ma délégation apprécie également les efforts inlassables de M. Blix, de M. ElBaradei et de leur équipe d'inspecteurs.

Nous appuyons vigoureusement tous les efforts déployés pour régler la question de l'Iraq de façon pacifique. Toutefois, nous avons constaté que cela ne suffisait pas et que nous devons y ajouter des pressions diplomatiques et politiques sur la direction iraquienne pour l'amener à désarmer. C'est là un équilibre difficile à maintenir – appeler à la paix tout en veillant à ce que la direction iraquienne n'interprète pas notre désir de paix pour un refus de recourir à tous les moyens nécessaires, autorisés par la Charte des Nations Unies et le droit international.

Ce que nous voulons, c'est un Moyen-Orient stable et sûr, car la stabilité et la sécurité du Moyen-Orient, c'est plus de sécurité pour toute la région, et notamment pour le million et demi de Philippins qui y vivent. La question non réglée des armes de destruction massive de l'Iraq met la stabilité du Moyen-Orient en péril et pourrait constituer une menace directe pour

toute la population de la région, et notamment pour les Philippins qui y résident. Nous redoutons réellement la menace de recours aux armes de destruction massive, leur utilisation et leur propagation ainsi que leur transfert et ce que cela pourrait signifier pour nos peuples au Moyen-Orient et ailleurs, ainsi que pour notre désir de gagner la guerre contre le terrorisme.

La résolution 1441 (2002) du Conseil de sécurité a constaté que l'Iraq était en violation patente de ses obligations en vertu des résolutions pertinentes. Il n'a pas respecté pleinement et de manière vérifiable ses obligations. Dans la déclaration qu'elle a faite au treizième Sommet du Mouvement des pays non alignés à Kuala Lumpur, la Présidente Gloria Macapagal-Arroyo a appelé la direction iraquienne à respecter ses obligations et à épargner aux héroïques citoyens irakiens le calvaire d'un conflit dévastateur. La Présidente Macapagal-Arroyo a également déclaré qu'un brillant avenir attendait la population iraquienne après cette crise et après que les exigences de l'ONU auront été satisfaites sur le plan stratégique. La Présidente Arroyo estime également que tous les espoirs sont permis à l'avenir à un Iraq ouvert à l'extérieur et pluraliste.

Nous partageons les espoirs de paix de chacun, mais nous devons toujours être prêts à prendre des mesures décisives pour préserver et maintenir une paix qui a un sens.

Le Président : Je remercie le représentant des Philippines de ses paroles aimables.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Grèce.

M. Vassilakis (Grèce) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Les États en cours d'adhésion – Chypre, la République tchèque, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la République slovaque et la Slovénie – et les pays associés, la Bulgarie, la Roumanie et la Turquie, déclarent qu'ils souscrivent à cette déclaration.

Puisque c'est la première fois que nous prenons la parole depuis que vous avez assumé vos fonctions, Monsieur le Président, je voudrais vous adresser nos plus vives félicitations et nos meilleurs voeux de succès pour votre présidence du Conseil. Je voudrais également féliciter la délégation allemande de son excellente présidence.

L'Union européenne, après sa déclaration du 18 février 2003, souhaite réaffirmer sa profonde préoccupation face à la situation en Iraq. La façon dont sera gérée la suite des événements aura d'importantes répercussions, dans les décennies à venir, sur les affaires mondiales et le système des relations internationales. Nous sommes déterminés en particulier à faire effectivement face à la menace de la prolifération des armes de destruction massive.

La réunion extraordinaire du Conseil de l'Europe le 17 février 2003 en atteste. Ses conclusions, ainsi que celles de la réunion ministérielle du 27 janvier 2003 et les termes de la démarche publique du 4 février 2003 vis-à-vis de l'Iraq, toujours d'actualité, contiennent les positions communes que nous avons formulées pour remédier à cette situation grave.

L'objectif de l'Union européenne reste le désarmement complet et effectif de l'Iraq de ses armes de destruction massive conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en particulier la résolution 1441 (2002). Nous souhaitons parvenir à ce désarmement de façon pacifique. Il est clair que c'est ce que veulent les peuples de l'Europe. La guerre n'est pas inévitable. L'emploi de la force ne doit être qu'un dernier recours.

Nous tenons à ce que l'ONU reste au centre de l'ordre international. Nous reconnaissons le rôle central et la responsabilité principale du Conseil de sécurité pour ce qui est du désarmement de l'Iraq. Nous nous engageons à aider pleinement le Conseil à s'acquitter de ses responsabilités.

L'Union européenne réaffirme son plein appui aux travaux en cours des inspecteurs de l'ONU. Nous apprécions ce qu'ils font et, à cet égard, nous prenons note de leur dernier rapport. Il faut leur donner le temps et les ressources que le Conseil de sécurité estime nécessaires. Toutefois, les inspections ne sont pas un processus sans fin et ne peuvent se poursuivre indéfiniment en l'absence d'une pleine coopération de l'Iraq.

Bagdad ne doit pas se faire d'illusion. L'Iraq doit respecter les exigences du Conseil de sécurité et saisir cette dernière chance qui lui est offerte. Il doit faire montre d'une coopération immédiate, totale, active et inconditionnelle avec les inspecteurs, notamment en leur remettant toutes les informations supplémentaires et spécifiques sur les questions évoquées par les inspecteurs dans leurs rapports. Bagdad seule sera

responsable des conséquences si l'Iraq continue à faire fi de la volonté de la communauté internationale et ne saisit pas cette dernière chance.

L'Union européenne reconnaît que l'unité et la fermeté de la communauté internationale, manifestées dans l'adoption à l'unanimité de la résolution 1441 (2002), et le renforcement du dispositif militaire ont joué un rôle essentiel dans le retour des inspecteurs et la reprise du travail accompli jusqu'à présent. Ces facteurs restent essentiels si nous voulons instaurer la coopération pleine et entière que nous recherchons.

Dans le contexte régional, l'Union européenne répète qu'elle croit fermement à la nécessité de relancer le processus de paix au Moyen-Orient et de régler le conflit israélo-palestinien. Nous continuons d'appuyer la publication et la mise en oeuvre rapide du plan de campagne approuvé par le Quatuor. La terreur et la violence doivent cesser. Les colonies de peuplement constituent un obstacle majeur à la relance du processus de paix et doivent donc cesser immédiatement. Les réformes palestiniennes doivent être accélérées, et, à cet égard, l'annonce par le Président Arafat de la nomination d'un Premier Ministre est un pas positif qui va dans la bonne direction.

L'unité de la communauté internationale est essentielle pour traiter de ces problèmes. L'Union européenne reconnaît les efforts internationaux entrepris pour résoudre cette crise; elle travaille en étroite collaboration avec ses partenaires dans la région pour bien faire comprendre à Saddam Hussein la nécessité de respecter pleinement la résolution 1441 (2002).

L'Union européenne est résolue à travailler avec tous nos partenaires, en particulier les États-Unis, pour faire effectivement face à la menace de la prolifération des armes de destruction massive, pour désarmer l'Iraq et pour maintenir la paix et la stabilité dans la région afin que tous ses habitants aient un bon avenir.

Le Président : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Nigéria.

M. Mbanefo (Nigéria) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, au nom de la délégation nigériane, je souhaite vous remercier d'avoir convoqué cette importante séance. Je suis particulièrement heureux de voir la Guinée, pays frère d'Afrique de l'Ouest, présider les affaires du Conseil de sécurité ce

mois-ci. Par votre entremise, je voudrais aussi féliciter l'Allemagne pour la façon excellente dont elle a dirigé les affaires du Conseil le mois dernier.

C'est la troisième fois, depuis le mois de novembre dernier, que la délégation nigériane participe au débat sur la question iraquienne. Cette circonstance tient au fait que le Nigéria est gravement préoccupé par les conséquences que l'escalade de la situation concernant l'Iraq peut avoir sur la paix et la sécurité internationales, en particulier, les effets néfastes qu'une mauvaise approche de cette question pourraient avoir sur l'Afrique. En tant que région la moins avancée du monde, l'Afrique, déjà accablée de graves problèmes économiques et de développement, est certaine de souffrir le plus de toute guerre éventuelle avec l'Iraq. Il ne fait aucun doute que les dures réalités sociales et économiques du continent, dues à la pauvreté, la faim, la sécheresse, le VIH/sida et autres maladies contagieuses, seront exacerbées dans un environnement international de guerre. En outre, les perspectives d'assistance multilatérale pour les programmes de développement de l'Afrique ne pourraient que pâtir des effets de la guerre.

C'est pour cette raison que le Nigéria s'était félicité de l'adoption à l'unanimité de la résolution 1441 (2002), qui avait indiqué clairement la détermination du Conseil à traiter avec fermeté de la question du désarmement de l'Iraq. La position de longue du Nigéria est que l'Iraq doit respecter toutes ses obligations au titre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment le désarmement et un compte rendu complet de ses armes de destruction massive et autres articles interdits. Le Nigéria appelle donc l'Iraq à poursuivre une coopération active avec les inspecteurs internationaux et à s'acquitter de ses obligations en matière de désarmement dans la transparence, sans condition et à la pleine satisfaction de la communauté internationale. Nous sommes encouragés par le dernier rapport du chef des inspecteurs, M. Hans Blix, et de M. Mohamed ElBaradei, de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), indiquant que l'Iraq a accru son niveau de coopération avec les inspecteurs de l'ONU.

Il y a quelques mois à peine, la communauté internationale, y compris les membres du Conseil, réclamait le retour des inspecteurs en Iraq comme moyen de réaliser le désarmement. Le déploiement des inspecteurs internationaux il y a trois mois seulement a mis en branle le processus de désarmement. Il est dans

l'intérêt de la paix dans le monde que nous n'exercions pas une pression indue sur les inspecteurs et que nous ne prenions pas de mesures qui pourraient saper leurs activités. Comme un désarmement concret est le principal objectif de la résolution 1441 (2002), le Conseil devrait prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer que le processus d'inspection se poursuive jusqu'à ce que l'Iraq désarme totalement. Nous devons veiller à ce que toute nouvelle décision en la matière émane du Conseil de sécurité après examen du rapport final de l'équipe d'inspection.

Pour que toute mesure concernant l'Iraq jouisse d'une légitimité internationale, il faut qu'elle soit prise conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies. Il est tout aussi important qu'une telle mesure reflète la volonté de la majorité absolue des membres de la communauté internationale.

Il convient de noter que la résolution 1441 (2002) confère aux inspecteurs un mandat plus étoffé que jamais. Ce mandat prévoit notamment un accès illimité à tous les sites, afin de rendre plus rigoureux le système des inspections. Nous tenons à souligner combien il importe d'exploiter au maximum les possibilités offertes par le nouveau mandat afin de résoudre la question du désarmement de l'Iraq. Il est indéniable et manifeste que ce nouveau mandat ouvre la voie à un désarmement pacifique de l'Iraq. À cet égard, le Nigéria partage le vœu universel de la communauté internationale d'épuiser ces moyens pacifiques en vue de régler le problème iraquien.

La décision des autorités de Bagdad d'autoriser le retour des inspecteurs et de leur donner un accès sans entraves à tous les sites, offre au monde l'occasion idoine de parvenir à une solution pacifique. Si cette occasion, toute récente, est saisie, elle n'est pas cependant suffisamment exploitée. Il est primordial d'intensifier et de renforcer les inspections et de donner aux inspecteurs le temps nécessaire de mener à bien leur travail.

Ma délégation partage sans réserve les vues exprimées par le Secrétaire général, M. Kofi Annan, lorsqu'il dit que les bombes – quelle qu'en soit le nombre – ne pourront pas anéantir les armes de destruction massive que les inspecteurs sont à même de localiser, de démanteler ou de détruire. Par conséquent, en dépit des difficultés rencontrées dans le déroulement de cette mission cruciale, il est nécessaire de reconnaître que des progrès significatifs ont été réalisés

depuis le retour des inspecteurs. À cet égard, nous nous félicitons du dernier rapport de M. Blix qui signale la destruction par l'Iraq de missiles Al Samoud 2, conformément aux exigences de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU), ce que M. Blix qualifie lui-même de « mesure substantielle de désarmement ».

Depuis, la question des aéronefs drones sans pilote, qui n'avait pas été soulevée jusqu'à présent, marque une nouvelle étape dans les progrès des inspections et du désarmement. La récente promulgation à Bagdad d'une loi nationale interdisant l'importation et la production d'armes de destruction massive en Iraq, conformément aux exigences de la communauté internationale, constitue un événement tout aussi important. De même, nous jugeons encourageants les rapports indiquant que des entretiens privés peuvent désormais avoir lieu sans la présence de responsables iraqiens. Ce sont là des signes indéniables de progrès, qui permettent de penser que la communauté internationale parviendra, en fin du compte, à désarmer l'Iraq. Il y aura certainement des problèmes, comme l'ont indiqué les inspecteurs. Mais, dans l'ensemble, on progresse. Aussi, on peut difficilement, au stade actuel des choses, considérer comme nécessaire de recourir à des moyens autres que pacifiques pour résoudre la crise.

Dans l'esprit de la Déclaration de l'Organe central du Mécanisme de l'Union africaine pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits sur la crise iraquienne, publiée le 3 février 2003, la délégation nigériane prie instamment l'ensemble des parties de redoubler d'efforts afin d'éviter l'emploi de la force tout en veillant à la mise en oeuvre effective de la résolution 1441 (2002). Cette position concorde également avec la déclaration de la XIIIe Conférence du Mouvement des pays non alignés, qui a pris fin à Kuala Lumpur le mois dernier.

Un affrontement militaire en Iraq qui reposerait sur la décision unilatérale d'un État Membre aura de graves répercussions sur la paix dans le monde et risque de déstabiliser la région du Moyen-Orient dans son ensemble ainsi que d'autres parties du monde. C'est pourquoi nous devons éviter tout acte qui nuira à la légitimité du Conseil de sécurité. Il importe que l'espoir de résoudre les problèmes planétaires par des voies pacifiques ne soit pas anéanti à tout jamais. Il faut traiter la question iraquienne de façon à garantir le

respect du droit international et à conserver l'intégrité de l'Organisation des Nations Unies.

Par conséquent, la coopération multilatérale demeure la seule solution possible à ce problème. Le Nigéria fera appel contre toute action qui sera entreprise à l'encontre de l'Iraq avec précipitation, en dehors du cadre de l'ONU ou au mépris de ses résolutions. Une action de ce genre nuira à la paix et à la sécurité internationales. Le Nigéria lance donc un appel en faveur de la modération et préconise qu'aucune action unilatérale ne soit entreprise sans l'autorisation du Conseil de sécurité.

Il est indéniable que nous aurons plus de mérite à atteindre nos objectifs par des moyens pacifiques plutôt qu'en recourant à la force. Comme le dit la maxime : « On peut gagner la guerre mais pas la paix ». L'histoire ne manquera pas de retenir le triomphe de la diplomatie sur la force, comme cela a été le cas avec le règlement pacifique de la crise des missiles à Cuba au début des années 60. À cet égard, je tiens également à rappeler que la guerre froide a pris fin sans que la force soit employée. Ce sont là de grandes dates de l'histoire de la diplomatie, qui montrent ce qu'il est possible d'accomplir sans recourir à la force brutale. Persévérons dans notre recherche d'une solution pacifique à la crise.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Argentine.

M. Listre (Argentine) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord d'exprimer la satisfaction de ma délégation de vous voir présider ce débat. Je vous remercie tout particulièrement d'avoir organisé la présente séance en vue de traiter de la situation entre l'Iraq et le Koweït. Je voudrais également exprimer notre reconnaissance à la délégation de la Malaisie, qui, au nom du Mouvement des pays non alignés, a demandé la tenue de la présente réunion. Enfin, je voudrais exprimer ma gratitude à M. Hans Blix et M. Mohamed ElBaradei pour le travail qu'ils effectuent avec dévouement.

Une fois de plus, la République argentine participe à ce débat pour affirmer que le Conseil de sécurité doit assumer ses responsabilités et prendre des mesures face à la grave crise iraquienne. Cette crise porte atteinte à la sécurité internationale, et finira par nuire aussi à la paix.

La résolution 1441 (2002), qui a été adoptée à l'unanimité le 8 novembre dernier, a donné à l'Iraq un État qui défie la communauté internationale, la dernière possibilité de s'acquitter de manière complète et définitive des obligations de désarmement imposées par la résolution 687 (1991), adoptée le 3 avril 1991, et d'offrir une coopération immédiate, inconditionnelle et active aux inspecteurs de l'ONU.

Malgré des progrès certains, dont M. Blix et M. ElBaradei ont fait part à la séance du vendredi 7 mars, personne dans cette salle n'estime que le degré de coopération exigé de l'Iraq au titre de la résolution 1441 (2002) a été atteint. Il est évident que l'Iraq ne s'acquitte pas pleinement des dispositions de la résolution.

Cette application partielle et insatisfaisante de la part de l'Iraq prouve qu'il faut maintenir une pression constante, car, au bout de 12 ans — en particulier à l'issue des quatre mois qui se sont écoulés depuis l'adoption de la résolution 1441 (2002) — il est manifeste que le régime iraquien ne coopère que s'il n'a pas d'autre choix et qu'il ne réagit qu'à la pression diplomatique et militaire. Il semble qu'aucun autre moyen ne peut convaincre ce régime de désarmer.

Malgré ce comportement du régime iraquien, mon pays estime que nous avons encore le temps de trouver une issue pacifique à la crise. C'est pourquoi nous voulons, une fois de plus, exhorter le Conseil de sécurité de rester uni et de donner à l'Iraq une dernière chance de coopérer pleinement et de bonne foi aux fins de son désarmement. Il faut que cette collaboration soit concrète et vérifiable. Cette collaboration pourrait se manifester de façon concrète et vérifiable, en se pliant, par exemple, à des objectifs clairement définis, pouvant être contrôlés objectivement par le Conseil de sécurité par le biais des rapports établis par les inspecteurs de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU) et de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), dans un délai raisonnable, prenant en compte le sentiment d'urgence exprimé dans la résolution 1441 (2002).

Mon pays considère que le Conseil de sécurité est l'enceinte appropriée pour parvenir au consensus nécessaire pour parvenir au règlement pacifique de la crise. Le Conseil, qui est le seul organe capable d'autoriser le recours légitime à la force, doit se montrer à la hauteur de ses graves responsabilités, ce

qui est particulièrement nécessaire en ce moment, au niveau international, alors que de graves menaces, comme le terrorisme et la prolifération des armes nucléaires, ainsi que des conflits régionaux comme celui du Moyen-Orient, requièrent du Conseil autorité et prestige pour les régler et pour s'acquitter de la responsabilité qui lui a été confiée par les États Membres – maintenir la paix et la sécurité internationales.

Le Président : Je donne la parole au représentant de la République dominicaine.

M. Padilla Tonos (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : Le peuple et le Gouvernement de la République dominicaine souhaitent exprimer leur plus profonde solidarité et leur sympathie à l'égard du peuple iraquien, qui se trouve soumis depuis des années à la privation de sa liberté et à l'incertitude pour sa sécurité. Le refus constant du Gouvernement iraquien de se conformer aux résolutions du Conseil de sécurité, et en particulier à la résolution 1441 (2002), a conduit cette situation à un point critique, en divisant la communauté internationale, et notamment les membres du Conseil de sécurité, à un moment où l'idéal serait de parvenir à une décision concertée pour mener à bien l'objectif commun d'un désarmement complet, effectif et pacifique de l'Iraq, dans le respect le plus absolu de la Charte des Nations Unies.

Le Conseil de sécurité est saisi d'un projet de résolution présenté par l'Espagne, le Royaume-Uni et les États-Unis d'Amérique, qui se propose de réaffirmer la nécessité d'appliquer intégralement la résolution 1441 (2002) et de demander à l'Iraq de prendre immédiatement les décisions qui s'imposent dans l'intérêt de son peuple et de la région, et d'établir un délai dans lequel l'Iraq devra avoir fait preuve d'une coopération entière, inconditionnelle, immédiate et active conformément aux obligations en matière de désarmement qui lui incombent en vertu de la résolution 1441 (2002) et des résolutions pertinentes antérieures.

Le Gouvernement dominicain soutient ce projet de résolution car il contient des éléments valides, qui, s'ils sont soumis à une analyse et à une négociation approfondies au Conseil de sécurité, peut permettre d'adopter une résolution de consensus, par laquelle on pourrait parvenir, dans le cadre de la Charte des Nations Unies, à un règlement pacifique de la crise iraquienne, dans un délai viable et raisonnable, évitant

ainsi le recours à la force et la division non souhaitable au sein des Nations Unies et de la communauté internationale.

Le Gouvernement dominicain estime également que serait ainsi lancé au Gouvernement iraquien un message unitaire et définitif lui demandant de respecter immédiatement son obligation première, c'est-à-dire procéder à son désarmement, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité, évitant ainsi des conséquences d'une gravité extrême pour la vie, la sécurité et le bien-être du peuple iraquien, de la région et de toute l'humanité.

La République dominicaine est un petit pays, profondément épris de paix, et son opinion n'est peut-être pas déterminante au moment où ce Conseil doit prendre une décision. Toutefois, nous souhaiterions inviter les membres du Conseil, en particulier les membres permanents, à réfléchir sur le point suivant.

La paix incarne une des aspirations les plus profondes des êtres humains dans toutes les parties du globe. En temps de guerre, ceux qui y sont impliqués n'ont pas de plus vif désir que la paix. Et en temps de paix, se manifeste la peur de la perdre et la nécessité de la défendre et de la préserver. Mais la paix véritable, comme le rappelait le pape Jean XXIII dans sa fameuse encyclique *Pacem in Terris*, doit être fondée sur la vérité, la justice, la solidarité et la liberté.

Nous ne devons pas nous tromper : l'absence de guerre ne signifie pas qu'il y a la paix. Le Conseil de sécurité doit assumer ses responsabilités. La compétence diplomatique qui s'est manifestée dans la crise iraquienne ne doit pas conduire à une division de ses membres, mais plutôt à une décision commune, pour le bien de l'ordre international, de la paix et de l'ONU.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de la Lettonie.

M. Jegermanis (Lettonie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, la Lettonie s'est associée à la déclaration de l'Union européenne. Toutefois, nous pensons qu'il reste nécessaire de préciser notre position sur cette question critique. En tant que pays en cours d'adhésion à l'Union européenne, nous partageons l'objectif commun de l'Union européenne, qui est le désarmement complet et effectif de l'Iraq de ses armes de destruction massive, conformément aux

résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en particulier la résolution 1441 (2002).

La Lettonie souhaite remercier M. ElBaradei et M. Blix pour leurs rapports et pour leurs travaux pour contrôler le respect par l'Iraq de ses obligations en matière de désarmement.

La Lettonie étudie ces rapports, tout en gardant à l'esprit que le Conseil de sécurité et la communauté internationale ont unanimement exigé une coopération immédiate, entière, active et inconditionnelle de la part de l'Iraq.

Même si l'on prend en compte les récentes mesures prises par Bagdad, comme la destruction demandée des missiles Al Samoud 2, il nous faut parvenir à la conclusion que l'Iraq n'a pas pris la décision stratégique de désarmer et de coopérer pleinement avec l'ONU.

Il y a quatre mois, le Conseil de sécurité, dans sa résolution 1441 (2002) a offert à l'Iraq une dernière possibilité de s'acquitter de ses obligations antérieures et de désarmer. Malheureusement, l'Iraq poursuit sa politique de tromperie. Des problèmes persistent s'agissant des entretiens avec les scientifiques et les techniciens. Aucune nouvelle information substantielle n'a été communiquée sur les stocks de gaz VX et du bacille du charbon, et nous venons d'apprendre que l'Iraq a évité de déclarer un type interdit d'aéronef piloté à distance.

Nous sommes d'accord avec la conclusion de M. Blix que ni l'accroissement des inspections ni l'extension du délai accordé pour les inspections ne peuvent remplacer une coopération active de la part de l'Iraq. Les inspecteurs méritent notre admiration pour leur courage. Toutefois, le succès de l'ONU doit être mesuré au degré de coopération apporté par l'Iraq et à son attachement au désarmement. Les progrès limités réalisés jusqu'à présent sont le résultat de fortes pressions diplomatiques appuyées par la force militaire. Toutefois, ils ne sont pas suffisants pour satisfaire aux exigences de la communauté internationale.

Les conclusions du Conseil de l'Europe du 17 février dernier précisent que l'unité de la communauté internationale est essentielle pour faire face au désarmement de l'Iraq. Aujourd'hui, ceci est plus important que jamais. Si nous voulons parvenir au désarmement de l'Iraq par des moyens pacifiques, nous

devons intensifier la pression diplomatique sur Saddam Hussein.

Par conséquent, la Lettonie soutient l'adoption par le Conseil de sécurité du projet de résolution coparrainé par le Royaume-Uni, les États-Unis et l'Espagne qui établirait une échéance claire à laquelle l'Iraq devrait se conformer pour s'acquitter de ses obligations. L'adoption à l'unanimité de ce projet de résolution permettrait d'assurer la crédibilité de l'ONU et ferait comprendre à Saddam Hussein de manière claire et sans équivoque qu'il ne dispose plus de beaucoup de temps pour saisir cette dernière occasion et que, s'il ne la saisit pas, il aura à faire face à de graves conséquences.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant du Salvador.

M. Lagos Pizzati (El Salvador) (*parle en espagnol*) : L'Organisation des Nations Unies et, en particulier, le Conseil de sécurité ont la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales étant donné que l'Article 25 de la Charte stipule que les États Membres de l'Organisation sont convenus d'accepter et d'appliquer les décisions du Conseil de sécurité.

Il y a 12 ans, la communauté internationale, par le biais du mécanisme de sécurité collective instauré par la Charte des Nations Unies, a mis en oeuvre une décision adoptée à l'unanimité qui avait pour objet de rétablir l'indépendance et les droits souverains d'un État Membre de l'Organisation – le Koweït – lesquels avaient fait l'objet d'une violation flagrante de la part de l'Iraq. C'est dans ce contexte qu'il a fallu prendre une décision fondamentale, déterminant l'objectif collectif du désarmement de l'Iraq de ses armes de destruction massive afin d'éviter que de nouvelles menaces à la paix n'apparaissent dans la région et dans le monde en général.

Compte tenu du temps qui s'est écoulé depuis, il est regrettable de noter que l'objectif poursuivi reste à atteindre et que le Gouvernement iraquien ne se soit pas acquitté de ses obligations internationales, défiant ainsi la volonté de la communauté internationale et les décisions contraignantes adoptées par le Conseil de sécurité afin de maintenir la paix et de prévenir tout acte pouvant porter atteinte à la paix.

Aujourd'hui, la situation ne s'est pas traduite par des changements essentiels quant à l'objectif

fondamental qu'est le désarmement. Cela, en dépit du fait que depuis 1999, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1284 (1999) qui déterminait que l'Iraq devait coopérer avec la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies et l'Agence internationale de l'énergie atomique à tous les égards. Cela, en dépit du fait qu'en 2002, la résolution 1441 (2002) a été adoptée – résolution dans laquelle l'on dit formellement que l'on accorde au Gouvernement iraquien une dernière possibilité de s'acquitter de ses obligations en matière de désarmement – pour lequel l'Iraq devait coopérer pleinement, immédiatement et inconditionnellement avec les inspecteurs.

La crise qui s'est déclenchée et la prolongation des souffrances du peuple iraquien ne sont rien d'autre que les conséquences de la négligence et de l'irresponsabilité des dirigeants irakiens face aux obligations qu'ils ont acceptées ou qui leur ont été imposées au départ par le biais de la résolution 687 (1991) ainsi que d'autres résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Mon gouvernement, tout comme d'autres gouvernements dont les délégations se sont exprimées, est profondément préoccupé par la crise qu'a entraînée le non-respect par l'Iraq de ses obligations et en particulier par la possibilité, pratiquement imminente, d'un conflit armé et de ses conséquences sur la paix, la sécurité et la stabilité, conditions importantes pour favoriser le bien-être et le développement des peuples.

Nous considérons que de multiples efforts politiques et diplomatiques, aussi bien bilatéraux que multilatéraux ont été faits pour convaincre le Gouvernement iraquien de respecter ses obligations internationales en matière de désarmement en détruisant ses armes de destruction massive. Mais, en fait, l'Iraq a défié l'autorité du Conseil de sécurité, reflétée dans les résolutions adoptées à l'unanimité par ses membres.

Face à la persistance de ces défis, le Conseil de sécurité, conformément au Chapitre VII de la Charte doit assumer ses hautes responsabilités pour que ses décisions prennent effet. La tension internationale se poursuivra si le Gouvernement iraquien continue d'avoir recours à des manoeuvres et des stratégies dilatoires contraires à ses obligations découlant d'une résolution contraignante.

Le Gouvernement salvadorien estime, compte tenu des rapports présentés au Conseil de sécurité et compte tenu du fait qu'aucune délégation n'a dit que l'Iraq s'est pleinement acquitté de ses obligations, que nous en sommes à un stade où il est indispensable pour les membres du Conseil de prendre une décision.

En prenant cette décision, il faut, compte tenu de l'urgence de la situation, que tous les efforts soient déployés afin d'adopter une résolution qui maintienne l'unité qui a caractérisé le Conseil sur ce sujet et se fonde sur le fait que les inspections ne peuvent pas se poursuivre indéfiniment, que l'Iraq ne peut continuer à remettre à plus tard l'objectif du désarmement et doit, par conséquent, immédiatement et sans équivoque s'acquitter de ses obligations de manière intégrale et inconditionnelle.

L'Iraq doit faire tout ce qui s'impose afin de profiter au maximum de cette dernière chance qui s'offre à lui de surmonter la crise de façon pacifique et il doit le faire avec la certitude et la conviction qu'il agit pour le bien de la paix, de la sécurité et de la stabilité des peuples de l'Iraq, de la région et des peuples du monde.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de la Géorgie.

M. Lordkipanidze (Géorgie) (parle en anglais) : Monsieur le Président, d'emblée, au nom de ma délégation, je voudrais dire combien nous sommes heureux de vous voir présider cette séance du Conseil de sécurité qui est importante pour la communauté internationale tout entière. Nous vous souhaitons tout le succès possible. Je voudrais aussi dire notre gratitude à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Gunter Pleuger de l'Allemagne pour la façon très compétente dont il a dirigé le Conseil le mois dernier.

Nous espérons que la présente réunion du Conseil de sécurité permettra de faire des progrès substantiels afin de trouver une solution au problème posé par l'Iraq.

Nous sommes dans une situation qui nous impose à tous des choix cruciaux. Comme le montre le récent rapport de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU), malgré certains progrès en matière de coopération l'Iraq continue de ne pas satisfaire aux exigences de la résolution 1441 (2002), à savoir présenter une déclaration complète et exacte sur tous les aspects de

ses programmes de développement d'armes et engager une coopération volontaire, inconditionnelle et active avec la COCOVINU et l'Agence internationale de l'énergie atomique. À cet égard, nous notons que les antécédents de l'Iraq sont très alarmants étant donné qu'il a déjà été établi que l'Iraq était en violation patente de ses obligations en vertu de 16 résolutions antérieures sur une période de plus de 12 ans. Ma délégation estime donc que le fait que l'Iraq dispose toujours d'armes de destruction massive représente une menace directe et active à la paix et la sécurité internationales.

Nous réaffirmons que l'Iraq doit désarmer immédiatement et inconditionnellement et s'acquitter intégralement de toutes les obligations que lui impose la résolution 1441 (2002). À ce titre, il est justifié d'établir des échéances pour la mise en oeuvre de la résolution. Nous voudrions aussi nous associer aux délégations qui ont exprimé leur appui pour le projet de résolution dont l'Espagne, le Royaume-Uni et les États-Unis sont coauteurs. Nous estimons que le projet de résolution offre une base solide au Conseil de sécurité pour assumer ses responsabilités et prendre des mesures nécessaires et efficaces visant à assurer le respect immédiat par l'Iraq de ses obligations.

Comme nous l'avons réaffirmé, aucun État ne doit pouvoir renoncer à ses obligations au titre des résolutions contraignantes du Conseil de sécurité, surtout lorsque la paix et la sécurité internationales sont menacées; sinon, de graves conséquences seront imminentes.

Le Président : Je remercie le représentant de la Géorgie pour sa déclaration et les paroles aimables qu'il m'a adressées. Je donne maintenant la parole au représentant du Nicaragua.

M. Sevilla Somoza (Nicaragua) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, permettez-moi d'abord de vous féliciter de votre accession à la présidence de cet important organe des Nations Unies. Nous félicitons également la délégation de l'Allemagne pour son travail remarquable à la présidence du Conseil de sécurité, le mois dernier.

Le multilatéralisme est sérieusement mis à l'épreuve. Notre réponse collective déterminera le sérieux et la crédibilité du système que nous avons mis en place avec tant d'efforts, précisément pour protéger la paix et la sécurité internationales.

Le Gouvernement du Nicaragua a examiné les derniers rapports soumis au Conseil par M. Hans Blix, chef de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU), et M. Mohamed ElBaradei, de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), qui ont tous deux droit à notre plus grande gratitude pour leur travail inlassable.

M. Blix a indiqué dans l'une de ses conclusions que

« si l'on peut considérer comme coopération active, voire zélée, les nombreuses initiatives prises actuellement par la partie iraquienne, ces initiatives ne peuvent, trois ou quatre mois après l'adoption de la résolution, être considérées comme preuve de coopération immédiate, et elles ne couvrent pas forcément tous les domaines pertinents ». (*S/PV. 4714, p. 5*)

Il ressort des rapports que le régime iraquien continue d'omettre d'importantes informations sur les armes de destruction massive. Lors des réunions du Conseil, aucun État membre n'a pu trouver de preuve fiable que l'Iraq respecte pleinement ses obligations au titre de cette résolution et des précédentes.

En tant que pays épris de paix, le Nicaragua est profondément préoccupé par ces informations et estime donc que la sécurité mondiale dépend du plein respect des résolutions du Conseil de sécurité – en l'occurrence, la résolution 1441 (2002). Il ne s'agit pas de respect partiel ou de coopération tiède ou approximative; il s'agit du respect sincère et rigoureux des mandats multilatéraux qui incarnent la volonté des Nations Unies, que nous souhaitons vivement renforcer et consolider.

Le Nicaragua redit qu'il ne s'agit pas d'un processus d'inspecteurs et d'inspections pour une période de temps illimitée, mais d'un processus de désarmement immédiat et inconditionnel. À cet égard, nous soutenons l'action du Conseil visant à déterminer, par une résolution, les conditions requises du plein respect par l'Iraq des décisions de cet organe des Nations Unies.

Le Nicaragua estime que le Conseil devrait demander immédiatement le respect de ses diverses résolutions, conformément à la Charte de San Francisco, afin de réaliser le désarmement de l'Iraq exigé par la communauté internationale, qui nous a chargé, nous, l'Organisation des Nations Unies,

d'assurer le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le Président : Je remercie le représentant du Nicaragua pour sa déclaration. Je donne maintenant la parole au représentant de la Bolivie.

M. Ortiz Gandarillas (Bolivie) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, nous voudrions d'abord vous exprimer à vous et à votre pays, nos félicitations les plus chaleureuses à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité, et pour la manière efficace dont vous dirigez les importants travaux du Conseil au cours du mois de mars.

Mon pays, la Bolivie, ainsi que de nombreux autres pays, suit avec une vive préoccupation la situation en Iraq ainsi que les mesures qui sont prises au niveau politique et diplomatique, et naturellement, au plan militaire. Notre préoccupation est liée aux conséquences imprévisibles en termes de coûts humains, politiques, économiques et sociaux qu'un conflit armé – en fait, n'importe quel conflit armé – peut entraîner. Nous sommes tous conscients de ces dangers auquel personne ne peut échapper.

Mais nous sommes également préoccupés par le danger que le régime iraquien représente pour la paix et la sécurité internationales en raison de sa possession d'armes de destruction massive, qui peuvent être utilisées ou tomber entre les mains de groupes extrémistes ou terroristes. C'est au vu de cette situation, qui dure depuis 12 ans, que le Conseil de sécurité demande le démantèlement total de l'arsenal de guerre iraquien, par un certain nombre de résolutions, notamment la résolution 1441 (2002).

Malheureusement, la situation d'aujourd'hui découle de la détermination de l'Iraq à s'armer, ce qui représente une menace à la sécurité internationale et un défi à la résolution 1441 (2002). Il ne fait pas de doute que le régime iraquien se doit de démontrer, de façon crédible et fiable, qu'il ne possède pas d'armes de destruction massive.

Vu la situation à laquelle font face la communauté internationale et notamment notre Organisation, nous voulons également exprimer notre préoccupation face aux désaccords au sein du Conseil de sécurité, susceptibles d'affecter la capacité de l'ONU à protéger la paix et la sécurité internationales.

Nous sommes fermement convaincus – et le redisons – que plus que jamais, le Conseil de sécurité doit assumer ses responsabilités et agir fermement afin que ses décisions soient pleinement mises en œuvre. À cet égard, le message de l'Organisation des Nations Unies, et en particulier du Conseil de sécurité, doit être clair et sans équivoque : le Gouvernement iraquien doit désarmer de façon rapide pour éviter à la communauté internationale des conflits plus graves. Nous pensons qu'ainsi, nous pourrions assurer une meilleure efficacité au système des Nations Unies et au Conseil de sécurité, dans l'intérêt de la sécurité mondiale et de la coexistence pacifique.

Le Président : Je remercie le représentant de la Bolivie pour sa déclaration ainsi que pour les paroles aimables qu'il m'a adressées. Je donne maintenant la parole au représentant du Zimbabwe.

M. Chidyausiki (Zimbabwe) (*parle en anglais*) : Je voudrais d'abord m'associer aux félicitations qui vous ont déjà été exprimées, Monsieur le Président, à la suite de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mars. Je voudrais également remercier votre prédécesseur sous la présidence duquel les travaux du Conseil – concernant la question du désarmement de l'Iraq – sont devenus plus ouverts et transparents.

J'ai demandé à intervenir pour deux raisons. D'abord, je souhaite associer ma délégation à la position officielle de l'Union africaine selon laquelle une action militaire unilatérale contre l'Iraq, non seulement s'accompagnerait de catastrophes désastreuses, mais nuirait également à la stabilité et au développement de l'Afrique. L'Afrique est donc opposée à une solution militaire à la crise iraquienne.

Cette observation est également exprimée dans la Déclaration de Kuala Lumpur du Mouvement des pays non alignés, dans laquelle les chefs d'État et de gouvernement du Mouvement des pays non alignés ont déclaré :

« Nous sommes pleinement conscients des préoccupations exprimées par des millions de personnes dans nos pays ainsi que dans d'autres régions du monde, qui rejettent la guerre et estiment, tout comme nous, qu'une guerre contre l'Iraq serait un facteur de déstabilisation pour l'ensemble de la région, et que cela aurait des conséquences profondes tant politiques, économiques qu'humanitaires pour tous les pays

du monde, en particulier les États de la région. Nous réaffirmons notre attachement aux principes fondamentaux du non-recours à la force et au respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale, de l'indépendance politique et de la sécurité de tous les États Membres de l'ONU. »

Cette déclaration de paix vigoureuse émanant de 116 États Membres qui constituent le Mouvement des pays non alignés est une réaffirmation de l'un des principes cardinaux du Mouvement – le règlement, par des moyens pacifiques, de tous les différends internationaux. Il n'y a pas aujourd'hui d'impératif plus absolu pour la communauté internationale que de lutter pour garantir et consolider la paix.

Deuxièmement, qu'il me soit permis de rappeler à cet organe que la guerre contre l'Iraq par suite de son invasion et l'annexion subséquente du Koweït a été autorisée par le Conseil de sécurité sous la présidence du Zimbabwe en 1991. Je ne le rappelle certainement pas par nostalgie.

Au cours de la présidence zimbabwéenne cette année-là, les États-Unis avaient démontré devant le Conseil de sécurité que l'invasion du Koweït par l'Iraq constituait une violation du droit international qui ne pouvait être tolérée et avaient obtenu un appui pour un embargo contraignant contre les ventes de pétrole de l'Iraq pour inciter Bagdad à se retirer du Koweït. Quand l'Iraq a refusé de se retirer, le Conseil de sécurité a demandé à utiliser « tous les moyens nécessaires » pour expulser l'Iraq du Koweït. Je dois rappeler que la force n'avait été utilisée alors qu'en dernier recours.

En poursuivant sur les traces du passé, nous disposons d'un plan de campagne permettant de désarmer pacifiquement l'Iraq; il a été clairement énoncé dans la résolution 1441 (2002). Il incombe au Conseil de sécurité d'appuyer les inspecteurs, dont le mandat d'ailleurs n'est pas de porter un jugement critique mais de vérifier le désarmement de l'Iraq.

Les rapports présentés par la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU) et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) ne considèrent pas que l'Iraq est en violation patente de la résolution 1441 (2002). Dans la mesure où M. Blix et M. ElBaradei conviennent ensemble que Bagdad appuie activement les inspecteurs en encourageant ses scientifiques à accepter des entretiens privés, en permettant des vols

de reconnaissance et en détruisant les missiles Al Samoud 2, nous trouvons stupéfiant que certains États ont l'audace de demander au Conseil d'abandonner, pour la guerre, ce plan de campagne diplomatique qui a fait ses preuves.

L'ONU a été fondée en 1945 pour, notamment, promouvoir nos intérêts communs que sont la paix, la sécurité, les droits de l'homme et le développement économique. Au fil des années, l'ONU a poursuivi ces objectifs avec une détermination et une passion inébranlables. Affligés par la dévastation et les pertes en vies humaines suite à la Seconde Guerre mondiale, les pères fondateurs ont reconnu le règlement des différends par des moyens pacifiques comme la pierre angulaire d'un nouvel ordre mondial et, à cet égard, l'instance que l'ONU fournit pour la tenue de consultations diplomatiques représente l'essence de cet ordre nouveau.

C'est pour cette raison que ma délégation demande instamment au Conseil de sécurité de ne pas se laisser détourner et utiliser par quelques États désireux de nous convaincre, pour satisfaire leurs propres intérêts privés et étriqués, qu'une guerre contre l'Iraq est dans l'intérêt de la paix internationale.

Laissons les inspecteurs poursuivre leur mandat jusqu'à sa fin logique, et nous pourrions alors examiner la situation en fonction de leurs conclusions. La résolution 1441 (2002) concerne le désarmement de l'Iraq et non pas un changement de régime à Bagdad. D'autres menaces graves à la paix internationale exigent l'attention urgente du Conseil. Parmi elles figurent le conflit israélo-palestinien et la pandémie du VIH/sida en Afrique subsaharienne où, dans certains cas, 3 000 personnes meurent chaque semaine. N'est-il pas troublant qu'au moment où les caisses du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme – créé pour remédier à la pandémie – sont vides, certains États Membres parmi nous peuvent déboursier des milliards de dollars pour le déploiement dans la région d'une force de 300 000 soldats?

Pour terminer, je voudrais souscrire à l'observation selon laquelle la guerre contre l'Iraq constituerait au bout du compte un échec pour l'ONU. Une déclaration de guerre immédiate signifierait que l'ONU ne peut pas fonctionner comme un organe diplomatique capable de résoudre les problèmes, encore moins de défendre le droit international. Il nous

incombe donc d'épuiser toutes les options inexplorées de diplomatie.

Le Président : Je remercie le représentant du Zimbabwe des paroles aimables qu'il m'a adressées. Je donne maintenant la parole au représentant de la Tunisie.

M. Hachani (Tunisie) (*parle en arabe*) : Il m'est agréable, Monsieur le Président, de vous adresser, ainsi qu'à votre pays, la République soeur de Guinée, nos félicitations pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Je vous souhaite pleins succès dans l'accomplissement de votre travail. Je tiens également à dire combien nous apprécions les efforts déployés par M. Pleuger, l'Ambassadeur de l'Allemagne, qui a réalisé un travail constructif le mois dernier durant la présidence allemande du Conseil.

Nous vous remercions également, Monsieur le Président, de la rapidité avec laquelle vous avez répondu à la demande faite par la Malaisie, au nom du Mouvement des pays non alignés, d'organiser un débat public consacré à la question iraquienne. Nous mettons tout en oeuvre, dans un contexte particulièrement délicat, pour éviter la crise et parvenir à un règlement pacifique acceptable pour tous les États et conforme à leurs aspirations.

Dès le début, les États arabes – y compris la Tunisie – ont travaillé sans relâche pour désamorcer la crise. Nous avons redoublé d'efforts en intensifiant les contacts politiques et diplomatiques afin d'utiliser tous les moyens pour parvenir à un règlement pacifique de la question iraquienne, conformément au droit international et dans le cadre de l'ONU.

Ces efforts ont porté fruit. L'Iraq a accepté le retour des inspecteurs et a coopéré avec eux afin de mettre en oeuvre les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en particulier la résolution 687 (1991) et la résolution 1441 (2002).

Le dernier Sommet de la Ligue des États arabes, qui s'est tenu à Charm el-Cheikh, a réaffirmé le souhait sincère de l'Iraq et des États arabes de poursuivre sur cette voie. La décision prise au Sommet de créer un comité ministériel, qui a pris l'initiative de venir à New York, illustre le mieux le désir de la Ligue des États arabes de préserver le dialogue en tant que meilleur moyen de régler cette question. L'initiative de la Ligue des États arabes et les contacts établis au sein de l'Organisation de la Conférence islamique, du

Mouvement des pays non alignés, de l'Union africaine et de l'Union européenne reflètent le désir que la communauté internationale partage dans sa majorité, à savoir opter pour un règlement pacifique dans le respect du droit international et écarter le spectre de la guerre, conformément au souhait de l'écrasante majorité de l'opinion publique mondiale, comme ceci se manifeste clairement actuellement.

Toutes les parties internationales s'accordent sur la nécessité d'accorder davantage de temps aux inspecteurs afin qu'ils puissent continuer à mettre en oeuvre la résolution 1441 (2002) et poursuivre leur travail. Leurs efforts ont jusqu'ici produit des résultats tangibles, comme l'ont réaffirmé le chef des inspecteurs, Hans Blix, et le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique, M. ElBaradei. Nous voudrions saisir cette occasion pour leur exprimer notre profonde gratitude pour leur travail et les efforts déployés par l'équipe des inspecteurs internationaux qu'ils dirigent.

La Tunisie, comme l'a toujours affirmé notre Président, est fermement convaincue que nous devons continuer à nous efforcer de régler la question iraquienne par des moyens politiques et pacifiques et d'éviter l'action militaire, d'autant plus qu'il est clair que l'Iraq continue de coopérer avec l'ONU et se conforme à la résolution 1441 (2002) du Conseil de sécurité, qu'il s'est engagé à respecter. Nous espérons que l'avenir proche verra une résolution pacifique de la crise iraquienne afin de préserver l'unité, l'intégrité et la souveraineté territoriale de l'Iraq, d'ouvrir la voie à la levée des sanctions imposées au peuple iraquien frère et d'écarter les risques de tensions et d'instabilité dans la région du Moyen-Orient et, en fait, dans le monde.

La Tunisie estime que le choix d'une option pacifique pour régler la question iraquienne aura des répercussions positives sur le prestige de l'Organisation des Nations Unies et du Conseil de sécurité, le garant de la sécurité collective dans le monde. Cela renforcera également le rôle de notre Organisation dans sa recherche de solutions efficaces aux diverses questions en suspens, notamment le problème du peuple palestinien frère qui continue de souffrir du fait des pratiques brutales perpétrées quotidiennement par Israël. Israël continue de bloquer toutes les issues politiques, ce qui pourrait avoir des conséquences particulièrement graves sur la sécurité et la stabilité de la région dans son ensemble.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de la Zambie.

M. Musambachime (Zambie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi de commencer en vous remerciant d'avoir accédé à la présidence du Conseil pour ce mois. Ma délégation souhaite également vous féliciter d'avoir si rapidement accédé à la requête présentée par la Malaisie en vue de tenir cette importante séance.

Je tiens également à féliciter votre prédécesseur pour la direction qu'il a imprimée au Conseil lors de sa présidence le mois dernier.

Vous accomplissez votre mandat à un moment crucial de l'histoire du Conseil de sécurité. Cet important organe de l'ONU doit aujourd'hui choisir entre la survie et la destruction d'une nation. En tant qu'Africain guidé par la sagesse des anciens et originaire d'un continent ébranlé par de multiples pressions et épreuves, je sais que vous demeurerez résolu et que vous dirigerez les travaux du Conseil avec la fermeté qui est associée à la lutte et à la victoire africaines.

La Zambie s'associe aux déclarations faites par la Malaisie au nom du Mouvement des pays non alignés, et par l'Afrique du Sud, Président en exercice de l'Union africaine, ainsi qu'à la déclaration du Malawi, Président du Groupe des États d'Afrique pour ce mois.

La question du désarmement de l'Iraq concerne l'humanité tout entière. La mise au point et la possession d'armes de destruction massive ne sont pas des perspectives réjouissantes, car ces armes menacent l'humanité. Le respect par l'Iraq de toutes les résolutions du Conseil de sécurité est donc indispensable à la paix et à la sécurité régionales et mondiales.

Depuis que les inspecteurs ont repris les inspections en novembre 2002, ils ont, à six reprises, fait un exposé au Conseil. Les inspecteurs ont signalé des progrès dans leurs travaux. Dans son dernier rapport, M. Blix a fait savoir au Conseil de sécurité que

« après une période de coopération plutôt réticente, il y a eu une accélération des initiatives de la partie iraquienne depuis la fin janvier » (S/PV.4714, p. 5)

et que la destruction des missiles Al Samoud 2 sous la supervision de la Commission de contrôle, de

vérification et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU) a constitué « une mesure substantielle de désarmement ». Il a ajouté qu'il restait encore du travail à accomplir et que la COCOVINU estimait que quelques mois devraient suffire pour achever les tâches à accomplir en Iraq.

Outre M. Blix, M. Mohammed ElBaradei, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), a également déclaré au Conseil :

« Après trois mois d'inspections intrusives sur le terrain, nous n'avons, jusqu'ici, découvert aucun élément de preuve ou indice tangible permettant d'affirmer qu'un programme d'armements nucléaires a été réactivé en Iraq ». (*ibid.*, p. 8)

Néanmoins, il a dit que l'AIEA continuerait de faire enquête sur toutes les questions qui intéressent le Conseil de sécurité.

D'après les déclarations des inspecteurs que je viens de citer, il est clair que des progrès ont été réalisés et qu'ils se poursuivent en ce qui concerne le désarmement du régime iraquien.

La Zambie est un pays épris de paix. La politique de mon pays continue de se fonder sur divers principes consacrés dans la Charte des Nations Unies, l'Acte constitutif de l'Union africaine et la position du Mouvement des pays non alignés, comme le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriales de tous les pays, les relations de bon voisinage, la coexistence pacifique et le règlement pacifique des différends, et le respect des droits de l'homme et de l'état de droit. C'est sur la base de ces principes que la Zambie a joué le rôle de médiateur dans divers conflits dans la région et a appuyé les efforts de paix, en envoyant notamment des forces de maintien de la paix dans d'autres parties de l'Afrique et dans le reste du monde.

L'Union africaine, organe principal de notre continent, et le Mouvement des pays non alignés, qui a tenu son Sommet le mois dernier à Kuala Lumpur, en Malaisie, et dont nous sommes des membres actifs, appuient le programme des inspections de l'ONU. Cela a été affirmé clairement par notre Président, M. Manawasa, qui a demandé au monde d'observer le programme multilatéral. Nous ne croyons pas que la guerre soit la démarche la plus appropriée pour régler la question. La guerre ne bâtit pas. Elle détruit la vie et les biens matériels. Nous exhortons donc à poursuivre

les mesures pacifiques prévues dans la résolution 1441 (2002).

C'est dans ce contexte que la Zambie souhaite demander à tous les membres du Conseil de sécurité de préserver l'unité du Conseil et de faire face aux graves questions d'une même voix. Nous pensons que toute action militaire provoquerait une catastrophe pour les pays les moins avancés. En effet, c'est l'Afrique et d'autres régions en développement qui en souffriraient le plus. Le monde devrait s'efforcer aujourd'hui de maintenir la paix et de promouvoir le développement économique dans l'intérêt de toute l'humanité. Nous devons faire tout notre possible pour éliminer la pauvreté, la faim et la maladie. Les ressources consacrées aux armements devraient être canalisées vers des domaines indispensables à la survie humaine. C'est cela qui devrait nous préoccuper, nous, peuples du monde.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant du Maroc.

M. Bennouna (Maroc) (*parle en arabe*) : Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous exprimer d'emblée les félicitations de ma délégation pour votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois. Nous sommes convaincus que votre expérience des affaires internationales et votre profonde connaissance du système des Nations Unies vous permettront de vous acquitter efficacement des tâches cruciales qui vous sont confiées. Je voudrais également féliciter votre prédécesseur, le Représentant permanent de l'Allemagne, M. Gunter Pleuger, de son travail remarquable à la tête du Conseil, le mois dernier. Je souhaite aussi faire consigner nos remerciements à la délégation de la Malaisie pour son initiative de demander au nom du Mouvement des pays non alignés la tenue de ce débat public sur la situation entre l'Iraq et le Koweït.

Les circonstances extrêmement délicates et critiques dans lesquelles se trouve le Conseil ont une portée immense sur la paix et la sécurité internationales, comme sur le système des Nations Unies, conçu pour incarner le droit international et fournir un cadre de dialogue constructif et d'action collective permettant de prévenir la guerre et de promouvoir la sécurité de toute l'humanité.

Nous avons écouté attentivement les exposés présentés vendredi dernier par M. Hans Blix, Président exécutif de la Commission de contrôle, de vérification

et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU), et M. Mohamed ElBaradei, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Nous avons pris note des progrès réalisés dans le cadre du régime d'inspection mais aussi des tâches qui restent encore à accomplir pour s'assurer que l'Iraq est exempt d'armes de destruction massive.

Nul ne conteste que la décision que prendra finalement le Conseil de sécurité aura des répercussions critiques pour l'avenir des États de la région du Moyen-Orient et du système mondial d'équilibre des pouvoirs et, par voie de conséquence, du système des Nations Unies.

Face à ces considérations, le récent Sommet du Mouvement des pays non alignés, le Sommet de Charm el-Cheikh de la Ligue arabe et la session extraordinaire de l'Organisation de la Conférence islamique ont tous affirmé la nécessité de déployer tous les efforts possibles pour régler la crise iraquienne de façon pacifique, en préservant la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Iraq, conformément à la légitimité internationale. Ils ont également affirmé que l'Iraq devait continuer et achever de mettre en oeuvre la résolution 1441 (2002) et que les équipes d'inspection devraient disposer d'un laps de temps suffisant pour mener à bien leur mandat en Iraq.

Mon pays a souligné dans toutes les instances internationales comme au Conseil de sécurité, il y a trois semaines, la nécessité de résoudre cette crise pacifiquement, sur la base de l'application des résolutions pertinentes de l'ONU et de la nécessité d'épargner au peuple iraquien ainsi qu'aux peuples de la région les conséquences tragiques d'une nouvelle guerre, aux répercussions politiques, humanitaires et économiques imprévisibles. Parallèlement, il demande à l'Iraq de maintenir une coopération volontariste et positive avec les inspecteurs internationaux de la COCOVINU et de l'AIEA.

De par sa situation géographique unique, le Royaume du Maroc a pris part au fil des siècles à un fructueux dialogue entre civilisations et religions et joue un rôle capital de lien entre le monde arabe, l'Afrique et l'Europe. Il reste fermement convaincu de la vertu du dialogue et déterminé à épuiser tous les moyens autorisés par la Charte des Nations Unies pour régler tous les différends par la voie pacifique. Notre défense de la légalité internationale et du système diplomatique multilatéral, incarné par l'Organisation

des Nations Unies, est fondée sur les principes établis de politique étrangère du Royaume du Maroc et sur notre foi dans la pertinence de l'ONU et dans la nécessité de l'appuyer comme seule instance dont disposent les pays en développement pour débattre des questions internationales et échanger leurs points de vue avec tous ses membres.

Mon pays continue d'espérer que la raison et la rationalité l'emporteront en ce qui concerne l'Iraq et que les principaux partenaires à l'ONU, notamment ceux qui siègent au Conseil de sécurité, s'efforceront dans les prochains jours – j'y insiste, dans les prochains jours – de trouver une solution pacifique à ce dilemme, une solution qui préserve l'autorité et la crédibilité du Conseil de sécurité, tout en contribuant à renforcer les nobles valeurs qui constituent le fondement de notre Organisation.

Le Président : Je remercie le représentant du Maroc des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'ex-République yougoslave de Macédoine.

M. Nikolov (ex-République yougoslave de Macédoine) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, féliciter la Guinée de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois, à un moment où des décisions très importantes doivent être prises.

Alors que nous examinons l'évolution récente de la situation en Iraq, la communauté internationale se trouve face à des décisions très complexes liées non seulement à l'objectif de désarmer le régime iraquien mais surtout à l'avenir du système de sécurité collectif des Nations Unies, qui est fondé sur l'unité du Conseil de sécurité. C'est la raison pour laquelle, comme nous l'avons fait il y a trois semaines, lors du débat public du Conseil de sécurité sur cette question, nous lançons une fois de plus un appel pour que les membres du Conseil s'efforcent de parvenir au consensus le plus large possible afin de réaliser l'objectif du désarmement immédiat, complet et inconditionnel de l'Iraq formulé dans la résolution 1441 (2002) du Conseil de sécurité.

D'après ce que nous avons entendu au cours des derniers comptes-rendus de M. Blix et de M. ElBaradei, même s'il y a eu quelques mesures importantes, le régime iraquien continue de temporiser et de faire obstruction sur le fond aux inspections de la

Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU) et de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Il est clair que la coopération iraquienne avec les exigences de la communauté internationale s'est faite à contrecœur. Nous avons appuyé la communauté internationale alors qu'elle s'efforçait d'explorer toutes les options et les occasions permettant de régler cette question de façon pacifique, mais il est clair à présent que la menace persiste et que l'Iraq reste en violation patente des résolutions du Conseil de sécurité, notamment de la résolution 1441 (2002) du Conseil de sécurité, adoptée à l'unanimité en novembre 2002.

C'est la raison pour laquelle la République de Macédoine considère que le Conseil de sécurité doit agir cette fois de façon encore plus ferme. Le processus d'inspection en Iraq ne peut se prolonger indéfiniment. La pression politique et la menace réelle de recours à la force se sont révélés être les mécanismes appropriés pour obtenir de meilleurs résultats, en termes de coopération du régime de Saddam et de respect des décisions du Conseil de sécurité. Toutefois, la communauté internationale ne doit pas tolérer de nouvelles tromperies de la part du régime iraquien. Alors que la résolution 1441 (2002) du Conseil de sécurité représentait la dernière possibilité donnée à l'Iraq de s'acquitter de ses obligations de désarmement et de paix, celui-ci a tout fait pour en empêcher ou en contourner la mise en oeuvre.

C'est pourquoi mon pays considère que le nouveau projet de résolution dont le Conseil de sécurité est saisi est un moyen efficace d'accroître la pression sur l'Iraq afin qu'il respecte les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous appuyons les propositions qui y figurent en vue d'établir des échéances claires et des exigences de désarmement concrètes que l'Iraq doit mettre en oeuvre de façon immédiate, active, complète et inconditionnelle sous peine de s'exposer à des conséquences graves, y compris l'emploi de la force, en dernier recours, s'il continue de violer ses obligations.

Pour terminer, nous appelons le Conseil de sécurité à prendre une fois de plus les mesures nécessaires et appropriées pour répondre à la menace que l'Iraq continue de poser à la paix et à la sécurité internationales. Dans ce contexte, mon pays voudrait réitérer son appui aux mesures de la communauté internationale contre ce danger commun.

Le Président : Je donne à présent la parole au représentant du Malawi.

M. Lamba (Malawi) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, de l'occasion qui m'est donnée de participer à ce débat sur une question importante, à savoir la crise iraquienne, qui est actuellement dans tous les esprits, alors que les nuages de la guerre planent sur nos têtes. Je parle au nom du Groupe africain qui s'associe à la déclaration faite plus tôt par la Malaisie au nom du Mouvement des pays non alignés. Mais permettez-moi tout d'abord de vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil. C'est un honneur que vous méritez. Je voudrais également rendre hommage à l'Allemagne pour les services éminents qu'elle a rendus le mois dernier en tant que Président du Conseil.

Nous nous réunissons ici en période de crise, au moment où le Conseil de sécurité se trouve à un tournant décisif alors qu'il cherche à désarmer l'Iraq au nom de la communauté internationale tout entière. Nous tenons ce débat après la présentation des rapports intérimaires faite le 7 mars 2003 au Conseil par M. Hans Blix et M. Mohamed ElBaradei sur le désarmement de l'Iraq. La question est examinée aujourd'hui dans cette salle parce que c'est une question qui relève du Conseil de sécurité et qui, de ce fait, intéresse l'Organisation des Nations Unies. Les inspecteurs mènent leur tâche en Iraq en vertu des résolutions du Conseil de sécurité, la dernière en date étant la résolution 1441 (2002) de novembre 2002. Tout ceci montre la prépondérance de l'ONU qui nous sert de guide dans les relations internationales.

Le monde d'aujourd'hui est dans un état de crise créé par les angoisses dues à une guerre imminente en Iraq. Malheureusement, le Conseil de sécurité est en crise lui aussi, comme le montrent les divisions profondes à propos de la nécessité et de l'opportunité – ou non – d'une frappe militaire contre l'Iraq. La situation est aggravée par la question retentissante qui émane du public quant à la nécessité d'une guerre compte tenu de la situation mondiale actuelle. Partout dans le monde, des millions de personnes ont posé cette question.

Aucune personne ni organisation n'a manqué d'appuyer l'appel lancé à l'Iraq pour qu'il coopère pleinement avec la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies

(COCOVINU) et de se conformer pleinement aux exigences de la résolution 1441 (2002) du Conseil de sécurité, qui a demandé un désarmement total complet et inconditionnel. Même l'Iraq reconnaît ses obligations au titre de la résolution 1441 (2002), obligations dont il doit s'acquitter consciencieusement pour éviter la guerre. En fin de compte, la guerre n'est pas inévitable, et nous devrions faire tout ce qui est possible pour parvenir à un désarmement pacifique de l'Iraq.

En toute sincérité, les rapports présentés le 7 mars par les inspecteurs ont réduit les angoisses initiales relatives à un non-respect total de la part de l'Iraq. Le Groupe africain a constaté avec satisfaction les progrès réalisés à ce stade quant à la procédure et quant au fond, comme les inspecteurs l'ont rapporté. C'est un bon début même s'il a donné lieu à diverses interprétations par rapport à la résolution 1441 (2002). Le Groupe africain est fermement convaincu que le désarmement pacifique de l'Iraq conformément à la résolution 1441 (2002) est possible avec un peu plus de patience et de persévérance dans la recherche de la paix par l'intermédiaire de cette importante organisation mondiale qu'est l'ONU. L'histoire ne devrait pas juger nos options et nos actes avec sévérité, comme si la paix était hors de portée de l'humanité.

Si le rapport de la COCOVINU du 7 mars 2003 est à prendre en compte – et en fait, il l'est – la tâche importante dont la communauté internationale doit encore s'acquitter est de proposer des précisions concrètes pour l'achèvement des tâches restantes, mais aux termes de la résolution 1441 (2002). La guerre imminente contre l'Iraq n'est pas un djihad, mais une entreprise rationnelle de dernier recours en faveur de la paix. Comme d'autres orateurs l'ont déjà souligné, il faut donner une chance à la paix, même à la dernière heure.

La résolution 1441 (2002) n'est pas nécessairement un plan pour la guerre, et ceci explique la réticence de certains pays à adopter une deuxième résolution qui réduirait encore les chances d'un désarmement pacifique. L'on a pu observer des problèmes dans le travail des inspecteurs, mais l'Iraq semble prêt à y remédier pour créer un environnement propice à l'accomplissement de leurs tâches.

Il est regrettable que la question de la guerre contre l'Iraq soit devenue un sujet de réjouissance dans certains médias. La guerre est synonyme de ravages

dans le calendrier du développement humain, quelle que soit la région et quels qu'en soient les protagonistes. Voilà pourquoi des millions de citoyens d'Amérique, d'Europe et d'autres continents ont exprimé leurs sentiments contre la guerre.

À l'heure actuelle, alors que l'Iraq fait l'objet de vives pressions pour s'acquitter de ses obligations au titre de la résolution 1441 (2002), les lourdes conséquences d'une guerre en Iraq seront fortement ressenties, même en Afrique. Ce n'est pas une guerre du Moyen-Age, mais une guerre moderne utilisant les armes les plus meurtrières – encore plus que pendant la Deuxième Guerre mondiale. Des milliers, voire des millions, de vies innocentes seront perdues en Iraq. Il n'est pas inconcevable que l'on assiste à l'éclatement de l'Iraq. Les retombées de la guerre pourraient entraîner une conflagration régionale si le conflit débordait des frontières de l'Iraq. Notre village planétaire actuel pourrait se trouver encore plus déstabilisé d'un contre-coup qui prendrait diverses formes, et la sécurité de New York ou de Londres ne sera plus assurée lorsque l'incertitude de la vie conduira au désespoir.

L'Afrique estime que la guerre contre le terrorisme est une menace bien plus grande à la paix mondiale. Les conséquences économiques auront des incidences négatives sur les objectifs du Millénaire en matière de développement, tels que la lutte contre la pauvreté, alors que le monde lutte pour faire en sorte que personne ne vive avec moins d'un dollar par jour. L'Afrique – où se trouvent la plupart des pays les moins avancés, qui connaît un développement négatif et dépend de l'énergie fossile – assistera à un effondrement presque total de sa base industrielle naissante et de son développement économique par manque de capacités à s'adapter aux pressions résultant de la guerre. Mais même dans les pays développés, la vie ne sera pas la même en cas de guerre. L'homme de la rue devra d'une façon ou d'une autre absorber les lourdes dépenses de la guerre. Cela provoquera dans certains cas une déstabilisation sociale et une dégradation des conditions de vie.

Notre détermination en faveur de la guerre ne doit donc pas se limiter à un engagement militaire mais à un examen en profondeur de ses vastes et graves conséquences. Les deux guerres mondiales ont laissé des enseignements indélébiles pour l'humanité, lesquels ont permis de jeter les fondements de l'ONU, symbole du renoncement à la guerre en tant qu'outil de

la paix. Ces guerres se sont déroulées essentiellement hors de l'Afrique, mais le continent n'a pas été épargné. Alors que nous exerçons notre grand sens des responsabilités à propos de la question de l'Iraq ici dans cette salle, une démarche plus humaine enrichira l'histoire de l'ONU dont la fonction première reste la promotion de la paix. Les guerres commencent dans l'esprit des hommes et des femmes, et c'est dans l'esprit de ceux qui les échafaudent que doit prendre naissance la défense de la paix.

À ce stade, la position de l'Afrique, qui insiste sur le multilatéralisme et le règlement pacifique des conflits par l'intermédiaire de l'ONU, n'est pas en faveur de la guerre. Il faut accorder plus de temps aux inspections que l'échéance irréaliste du 17 mars proposée dans le projet de résolution révisé sur lequel le Conseil de sécurité doit encore voter. Il est vrai que les inspections ne peuvent se poursuivre indéfiniment. Mais des échéances réalistes renforceront la crédibilité de nos intentions, qui ne doivent pas avoir l'air de reposer sur un calendrier d'événements prédéterminé.

La communauté internationale, par le biais des inspecteurs, doit soumettre à rude épreuve la sincérité de la promesse faite par l'Iraq de coopérer pleinement et de respecter la mise en oeuvre de la résolution 1441 (2002) et d'autres résolutions, telle la résolution 1284 (1999). Le Groupe africain espère que toute guerre contre l'Iraq – si une guerre devient vraiment inévitable – sera autorisée par une résolution du Conseil de sécurité.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant du Venezuela.

M. Alcalay (Venezuela) (parle en espagnol) : Ma délégation voudrait féliciter la Guinée de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mars. Nous espérons que son dynamisme guidera les membres du Conseil de sécurité dans leur quête d'une résolution vigoureuse, ferme et constructive qui permettra d'apporter des solutions concrètes et des réponses à l'anxiété de la communauté internationale en cette heure difficile. En effet, nous avons besoin de parvenir à un compromis; un échec pourrait avoir des implications funestes pour l'avenir de l'Organisation des Nations Unies.

Le Venezuela s'associe à la position du Mouvement des pays non alignés, qui reflète les vues du monde en développement. Nous sommes reconnaissants à la Malaisie d'avoir demandé, au nom

du Mouvement des pays non alignés, l'organisation de ce débat public extrêmement important.

S'agissant de la position du Venezuela, je voudrais m'arrêter sur trois points. Premièrement, je voudrais souligner notre attachement total au droit international. Le Venezuela partage la profonde préoccupation de la communauté internationale face à la situation qui prévaut actuellement en Iraq, et c'est pourquoi nous tenons à souligner notre adhésion totale au respect scrupuleux du droit international.

Deuxièmement, nous voudrions souligner que nous respectons les décisions du Conseil de sécurité. Cela signifie, non seulement que nous appliquons pleinement et sans restriction toutes les résolutions du Conseil concernant l'Iraq, en particulier la résolution 1441 (2002), mais aussi que nous respectons la décision que le Conseil s'apprête à prendre. Par conséquent, nous nous associons aux déclarations du Mexique et du Chili, membres de notre région qui siègent au Conseil, et plus particulièrement aux propos que la Ministre des affaires étrangères du Chili a tenus devant le Conseil. Elle a exprimé l'espoir que, de la même manière qu'un consensus a été obtenu autour de la résolution 1441 (2002), on s'emploiera à parvenir à une résolution qui recevra l'appui unanime des membres du Conseil et répondra aux attentes de tous les peuples du monde.

Troisièmement, nous déclarons une nouvelle fois que, selon le Venezuela, il faut diriger les efforts sur la recherche d'une solution par la voie diplomatique. Nous faisons le pari de la paix, valeur universelle suprême, et nous sommes profondément convaincus que celle-ci doit rester le but prioritaire de l'Organisation. C'est pour cette raison que nous appuyons les déclarations du Secrétaire général en faveur d'une solution qui nous permettra de véhiculer un message de foi, d'espoir et de paix, lequel constitue le fondement même de l'existence de l'ONU.

Ces trois points – adhésion au droit international, respect des décisions du Conseil de sécurité et appui à une solution diplomatique – sont les idées sur lesquelles mon pays, le Venezuela, tient à mettre l'accent dans ce débat public.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant du Sénégal.

M. Fall (Sénégal) : Monsieur le Président, Représentant permanent de la République de Guinée,

pays frère, ami et voisin du Sénégal, pour les raisons spécifiques – j'allais dire affectives – que vous savez, la délégation sénégalaise se réjouit de vous voir, dans le sillage de notre collègue allemand, présider aux destinées du Conseil de sécurité en ce mois crucial de mars 2003, qui restera profondément insculpé dans les sédiments de la conscience collective des peuples des Nations Unies.

En prenant part à ce débat public, que le Conseil de sécurité consacre, une fois de plus, au dossier rémanent de la situation entre l'Iraq et le Koweït, mon pays entend, à nouveau et dans la veine de sa déclaration du 16 octobre 2002 devant cette auguste instance, vous faire partager quatre urgences de l'heure, inscrites au firmament des préoccupations du Président Abdoulaye Wade, telles que le chef de l'État sénégalais les a déclinées récemment lors des sommets du Mouvement des pays non alignés de Kuala Lumpur et de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI) à Doha.

Premièrement, il faut exhorter l'Iraq à se conformer aux résolutions du Conseil. Il s'agit, en l'espèce, de l'obligation impérieuse pour les dirigeants irakiens d'appliquer, sans regimber et sans donner dans le dilatoire ou la procrastination, toutes les résolutions votées par le Conseil de sécurité depuis 1991.

En l'occurrence, que nous apprennent le Président exécutif de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU) et le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)? Ils nous révèlent qu'après bien des péripéties et attermolements, depuis l'adoption de la résolution 1441 (2002), Bagdad aurait enfin amorcé une accélération des initiatives actives, voire proactives, celles-ci ne constituant pas encore cette coopération immédiate exigée par le Conseil de sécurité. Ils n'en concluent pas moins à l'absence de preuve ou d'indice plausible de la reprise par l'Iraq d'un programme d'armement de destruction massive. Ce à quoi d'aucuns avaient déjà objecté, en faisant valoir que « l'absence de preuves ne saurait être la preuve de l'absence de toutes armes de destruction massive en Iraq ».

D'où cette perception diffuse que les progrès limités et laborieusement enregistrés ne permettraient pas encore d'oblitérer l'impression générale négative quant au déficit de coopération imputé à Bagdad dans

certaines domaines. Cela déterminerait le Sénégal à appeler solennellement l'Iraq à faire davantage montre d'une collaboration entière et inconditionnelle.

Ma délégation voudrait saisir cette occasion pour féliciter les inspecteurs de la COCOVINU et de l'AIEA pour la somme d'efforts déployés et pour la qualité du travail accompli, dans des conditions des plus difficiles et ingrates.

Deuxièmement, il faut autoriser les inspecteurs à poursuivre leur mandat. À et égard, le Sénégal redit son appréciation à la COCOVINU et à l'AIEA pour leur disponibilité à poursuivre scrupuleusement un mandat arrimé aux résolutions pertinentes du Conseil et à mener à bon port un travail démentiel, dont la finalisation, en termes de semaines ou de mois, devrait néanmoins être subordonnée – ainsi que l'a proposé un membre permanent du Conseil – « à l'établissement d'une hiérarchie des tâches de désarmement et à la présentation dans les meilleurs délais du programme de travail prévu par la résolution 1284 (1999) ».

Il reste que, si les sanctions drastiques imposées à Bagdad tardent à être levées, et que le peuple iraquien continue hélas d'en payer un lourd tribut, la responsabilité cardinale en incombe, au premier chef, aux dirigeants irakiens et à leur refus, jusqu'en janvier 2003, de déférer aux décisions de l'ONU. Dans cet esprit, le Sénégal encourage l'Iraq à se saisir résolument de cette énième possibilité à lui offerte, pour fournir des preuves et indications tangibles, susceptibles de révéler au grand jour qu'il ne détiendrait plus d'armes de destruction massive ou que, le cas échéant, il serait prêt à en inventorier publiquement le reliquat pour destruction.

Corrélativement, mon pays, le Sénégal, voudrait exhorter Bagdad à honorer intégralement, en les menant à leur phase finale, ses obligations relatives à la libération des prisonniers de guerre koweïtiens, à la restitution des biens et archives du Koweït, et à la question des ressortissants d'États tiers.

Troisièmement, identifier une alternative crédible. Au demeurant, il n'est que de se référer aux propos du chef de la COCOVINU pour convenir que le désarmement ne saurait, à l'évidence, être instantané, ni les inspections durer éternellement.

Aussi, importerait-il, comme nous le rappelle si judicieusement notre ami l'Ambassadeur du Cameroun, « de rechercher ensemble une alternative crédible à la

guerre et aux inspections interminables ». Il nous faut continuer, collectivement et avec une détermination renouvelée, à exploiter les moindres opportunités de paix et activer les ressorts encore inexplorés d'une solution fondée, non pas sur la loi de la force, mais plutôt sur la force de la loi internationale, sous l'éclairage de la Charte des Nations Unies et des résolutions du Conseil de sécurité, auxquelles se réfèrent les déclarations sur l'Iraq issues du Sommet de l'Union africaine, du Sommet France-Afrique, du Sommet des Non-Alignés et du Sommet de l'Organisation de la Conférence islamique.

Quatrièmement, privilégier le multilatéralisme au sein des Nations Unies. L'approche multilatérale, approche concertée et unitaire, étant la meilleure pour venir à bout des menaces qui hypothèquent l'avenir de l'humanité, le Sénégal considère que toute action coercitive à l'encontre de l'Iraq doit absolument s'inscrire dans le cadre de l'ONU qui, seule, est à même de lui conférer la légitimité internationale, par le canal du Conseil de sécurité.

Aussi, serait-il du meilleur bien que cette instance prît la pleine mesure de ses responsabilités historiques, le risque étant grand que notre Conseil perdît sa crédibilité, s'il ne remplissait pas ses obligations statutaires à l'égard de la question iraquienne, comme pour d'autres tout aussi pressantes et prégantes, à l'instar du dossier palestinien et celui du désarmement de la région du Moyen-Orient. Il nous faut ensemble tenir ce pari volontariste, au moment où les sombres perspectives d'une guerre imminente contre l'Iraq se font jour, avec le spectre hideux des effets collatéraux au Moyen-Orient ou ailleurs dans le monde, par-delà les terrifiantes menaces de représailles terroristes de la part de multinationales du crime.

D'autant que, sous l'empire des récents événements terroristes, dont le monde souffre encore, il urge de tout mettre en oeuvre pour conjurer et endiguer ce « choc des civilisations » brandi par les Huntington et autres congénères, que sont les fanatismes de toutes obédiences, qui voient dans leur délire apocalyptique poindre l'affrontement des cultures, des traditions et des religions, par-delà les crispations identitaires, la xénophobie, la haine, la violence et le chaos en résultant.

Je ne saurais terminer sans proclamer mon ardente conviction qu'il nous faut solidairement surgir de ce chaos tyrannique et forger cette capacité

collective d'espérer, qui permet de tourner les regards vers les cimes du futur.

Dans cette quête de solution pacifique au contentieux qui oppose l'Iraq aux Nations Unies, le Sénégal réitère son soutien au Secrétaire général Kofi Annan, dans ses efforts personnels pour un règlement fondé sur le strict respect des principes inscrits au frontispice de la Charte de San Francisco et sur les résolutions, toutes les résolutions pertinentes, du Conseil de sécurité.

Car, nous rappelle l'écrivain John Burger : « Sans vision de l'avenir, une grande partie de la souffrance présente condamnerait, jour après jour, l'humanité à vivre dans la nuit ».

Aussi, permettons aux dévoués inspecteurs de la COCOVINU et de l'AIEA de déchirer les ténèbres des reliques dépassées d'une époque révolue et, avec le concours volontaire ou forcé de Bagdad, de renforcer leurs activités, et de poursuivre leur mission salvatrice sur la base d'un calendrier raisonnable et transparent, précis et rigoureux, en vue de hâter, sans ultimatum qui enclencherait automatiquement la guerre, le désarmement complet de l'Iraq, au mieux des intérêts de ses populations, des peuples de la région et de la paix du monde.

Le Président : Je donne la parole au représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

M. Aisi (Papouasie-Nouvelle-Guinée) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais pour commencer m'associer aux orateurs précédents, pour vous féliciter, vous ainsi que votre pays, la Guinée, pour votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois. De nombreuses personnes ont appelé à tort mon bureau pour exprimer leur point de vue sur la question, dans la mesure où le nom de mon pays se termine comme le vôtre. J'ai dû les orienter vers vous. Je vous souhaite pleins succès durant votre mandat. Je souhaite également, par votre entremise, féliciter l'Allemagne pour sa direction avisée des travaux du Conseil le mois dernier.

En définitive, lorsque ce débat sera terminé, l'effet de la décision finale du Conseil sur la question aura des conséquences de grande envergure au niveau mondial, car tous nos pays, grands et petits, en seront affectés d'une façon ou d'une autre.

Cette question ne touche pas seulement le Moyen-Orient et la région alentour, mais le monde

entier. Ses conséquences se font déjà ressentir à de nombreux niveaux de par le monde. Non seulement dans l'expression de l'opinion publique mondiale, mais aussi dans les incidents violents que l'on constate encore dans de nombreuses régions du monde.

Mais le règlement par le Conseil de sécurité de la question dont nous sommes saisis ne saurait être laissé en suspens. Des délais supplémentaires ne feront que compliquer une situation déjà tendue, et instable.

Nous avons entendu les rapports intérimaires de M. Blix et de M. ElBaradei. Nous leur exprimons, à eux deux, ainsi qu'à leur équipe, notre reconnaissance pour la diligence dont ils ont fait preuve dans l'exécution des tâches ardues dont ils ont dû s'acquitter dans des circonstances difficiles. Bien que leur travail ait produit des résultats certains pour l'instant, il faut bien noter que leurs efforts pourraient être bien plus aisés, rapides et efficaces, s'il y avait une meilleure volonté de se conformer aux dispositions de la résolution 1441 (2002), et, en fait à de nombreuses autres résolutions du Conseil de sécurité, qui demeurent actuelles et valides. Il ne fait pas de doute que l'Iraq peut faire plus pour respecter ces résolutions du Conseil, en vue de désamorcer la situation extrêmement tendue auquel le monde est aujourd'hui confronté.

Comme l'ont dit de nombreux orateurs, la guerre devrait être le dernier recours, lorsque tout le reste aura échoué. Nombreux parmi nous sont les pays qui ont été confrontés aux conséquences de la guerre et des conflits. Bien que le degré de destruction varie, le dénominateur commun est la souffrance humaine qui en résulte. Inévitablement, cette souffrance s'impose à toutes les parties au conflit.

La guerre devrait être évitée à tout prix. La paix durable, sous notre extrême vigilance à tous, devrait être un impératif. Mais s'il devait y avoir une guerre ou un conflit, nous devons souligner qu'ils devraient toujours être considérés au regard des fléaux qui pèsent sur l'humanité de façon collective : la pauvreté, les maladies et toutes les formes de sous-développement, toutes questions qui réclament notre attention urgente. Mais s'il faut avoir recours à la guerre dans le cas qui nous intéresse, le Conseil – et, ainsi, les Nations Unies collectivement – devrait être l'arbitre final de la décision ou des décisions à prendre.

En conclusion, jamais depuis la création des Nations Unies, le Conseil de sécurité n'avait-il été

confronté à un problème aussi difficile. Le monde attend du Conseil qu'il agisse de façon décisive. Il faut donner au Conseil cette possibilité. Ses décisions doivent mettre un terme à cette question dont nous sommes saisis depuis si longtemps et qui demeure en suspens. Nous notons qu'en tout état de cause, la décision que le Conseil prendra annoncera l'avènement d'un nouvel ordre international qui entraînera pour nous tous des conséquences considérables.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant du Pérou.

M. De Rivero (Pérou) (*parle en espagnol*) : Le Gouvernement péruvien exhorte à nouveau le Gouvernement iraquien à s'acquitter pleinement de toutes ses obligations en matière de désarmement, y compris l'élimination complète de ses armes de destruction massive, conformément aux dispositions de la résolution 1441 (2002) et aux autres résolutions du Conseil de sécurité.

L'Iraq a l'obligation de coopérer avec les inspecteurs de l'ONU de façon immédiate, active et inconditionnelle. Malheureusement, nous constatons encore un manque de coopération évident de la part de l'Iraq. Le Gouvernement iraquien doit comprendre une fois pour toutes que la seule possibilité qui lui reste de normaliser ses rapports avec la communauté internationale est de procéder à un désarmement immédiat et de s'acquitter de manière inconditionnelle, active et complète des obligations qui lui sont faites par les résolutions du Conseil de sécurité. Seules de telles initiatives pourraient être considérées par la communauté internationale comme des garanties vérifiables que l'Iraq ne possède pas de programmes ni d'armes de destruction massive. Ce n'est que de la sorte que l'on pourra éviter que soient sapées l'autorité et la légitimité du Conseil de sécurité.

Le Gouvernement péruvien est persuadé que les conflits et les menaces à la paix et à la sécurité internationales – comme l'a récemment déclaré le Secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan – doivent être réglés conformément aux principes et mécanismes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Qu'est-ce que cela signifie? Cela signifie que l'usage de la force, comme le Secrétaire général l'a également affirmé, doit être considéré comme le dernier recours envisageable. Mais il convient également de rappeler que, conformément à ce que stipule la Charte des Nations Unies, le Conseil de sécurité est dans son droit s'il a

recours à la force pour garantir la paix et la sécurité internationales.

Comme je l'ai signalé le 18 février, les événements actuels qui mettent à l'épreuve le système de sécurité de l'ONU découlent de la violation par le Gouvernement iraquien des principes essentiels de la Charte des Nations Unies, lorsque celui-ci a lancé une agression contre le Koweït et l'a envahi et, plus récemment, lorsqu'il s'est refusé systématiquement à mettre en oeuvre les mesures d'élimination totale de ses armes de destruction massive, qui avaient été exigées par le Conseil de sécurité. Alors que plus d'une décennie s'est écoulée, le problème n'a toujours pas été réglé, ce qui remet en cause l'efficacité du système de sécurité collective de l'ONU.

Dans la situation actuelle, l'ONU et le système de sécurité internationale sont durement mis à l'épreuve. Le Pérou est d'avis – j'insiste là dessus – que la crise doit se régler dans le cadre normatif de l'ONU et tout particulièrement dans le contexte des décisions qui ont été adoptées par le Conseil de sécurité. Nous considérons qu'il faut en priorité épuiser toutes les possibilités de régler la question de façon pacifique. Il faut incontestablement pour cela un désarmement immédiat, inconditionnel et total de la part du Gouvernement iraquien, conformément aux dispositions et aux termes de la résolution 1441 (2002).

Le Gouvernement péruvien est bien conscient de la complexité de la tâche de vérification qui incombe aux inspecteurs et de la difficulté d'obtenir des résultats sans équivoque au cours de leurs activités. Mais, en même temps, on peut déduire de leurs rapports que le mandat d'élimination complète et totale des armes de destruction massive, fixé par le Conseil, n'a pas été pleinement respecté.

Dans ce contexte, le Pérou fait sienne l'exigence d'une application intégrale de la résolution 1441 (2002) comme il l'a déjà dit le 18 février dernier. Cette application doit avoir par ailleurs un délai obligatoire, à la fois fixe et définitif. C'est là une exigence que le Gouvernement péruvien appuie dans l'intérêt de la paix et de l'autorité du Conseil de sécurité. On ne peut pas et on ne doit pas utiliser le temps pour vider de leur teneur ou de leur effet utile les résolutions du Conseil de sécurité.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de la Colombie.

M. Giraldo (Colombie) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter de votre travail en tant que Président du Conseil de sécurité.

La Colombie a décidé d'intervenir dans ce débat vu l'importance de la question pour l'avenir de l'Organisation des Nations Unies et de la capacité du Conseil de sécurité à gérer les menaces à la paix et à la sécurité internationales.

Le maintien de la paix a été l'objectif principal de ceux qui ont créé l'Organisation des Nations Unies après avoir fait face aux souffrances, surmonté les difficultés et relevé les défis de la Deuxième Guerre mondiale. Nous devons continuer dans cette voie, en assumant la responsabilité de prendre des mesures de précaution fructueuses et efficaces pour écarter les graves menaces à la paix.

En tant que membre élu du Conseil de sécurité en 2001 et en 2002, la Colombie a suivi avec préoccupation l'incapacité du Gouvernement iraquien à respecter les résolutions du Conseil de sécurité et sa persistance à mettre au point et à conserver des armes de destruction massive, qui représentent une grave menace à la paix et à la sécurité internationales.

Seules la menace du recours à la force et l'adoption à l'unanimité par le Conseil de sécurité de la résolution 1441 (2002), qui a donné au Gouvernement iraquien une dernière chance pour coopérer inconditionnellement, immédiatement et activement avec les inspecteurs en désarmement, ont permis certains progrès dans cette coopération qui est encore loin d'être « inconditionnelle, immédiate et active ». La Colombie estime que le Gouvernement iraquien continue d'être en infraction vis-à-vis de la communauté internationale et qu'il donne l'occasion d'appliquer les « graves conséquences » figurant dans la résolution 1441 (2002).

Les discussions qui ont eu lieu au Conseil de sécurité au cours des derniers mois ont montré de graves divergences dans cet organe fondamental, chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales. La Colombie appelle à l'unité du Conseil en ce moment particulièrement crucial pour l'avenir de l'institution des Nations Unies et du multilatéralisme.

Nous devons savoir que le Gouvernement iraquien a violé les normes fondamentales du droit international

en attaquant ses voisins et en utilisant des armes de destruction massive. Le peuple iraquien mérite des dirigeants qui assureront l'harmonie nationale et une coexistence pacifique avec les pays voisins et avec la communauté internationale.

Nous ne devons pas nous méprendre sur le dilemme qui se pose au Conseil de sécurité : désarmer l'Iraq par les moyens pacifiques des inspections, ou le faire par le recours à la force. Naturellement, tous les membres du Conseil de sécurité et les États Membres de l'ONU préfèrent des moyens pacifiques, tels que prévus dans la Charte des Nations Unies.

La Colombie est un pays épris de paix qui a toujours choisi de régler les conflits par le dialogue et la médiation, le recours à la force étant un dernier recours. Mais cela ne dépend pas du Conseil, mais du Gouvernement iraquien.

C'est pour cette raison que nous exhortons les membres de cet organe à faire un effort résolu pour maintenir l'unité du Conseil et se mettre d'accord sur un nouveau projet de résolution qui établirait une échéance précise et des indicateurs clairs en vue d'assurer que le Gouvernement iraquien assume enfin l'obligation de désarmer.

Mais il est très probable que le recours à la force sera nécessaire pour éviter des maux plus graves. Mon pays le sait en raison de notre expérience dans le contexte de notre conflit interne. À un certain moment, nous pensions pouvoir convaincre des groupes irréguliers de la justesse de méthodes pacifiques, mais nous avons compris que cela leur permettait seulement de gagner du temps, de s'armer davantage et d'accroître leur capacité de nuisance. Leurs offres de dialogue, de paix, de désarmement et de règlement pacifique du conflit étaient de simples paroles pour camoufler la pire des intentions.

La paix est une aspiration – qui a une valeur en soi, mais à certaines occasions, pour la réaliser, nous ne devons pas la confondre avec l'apaisement et avec l'illusion de la solution de facilité; mais nous devons agir plutôt pour dissiper les malentendus et choisir la voie difficile mais correcte.

Le Président : Je remercie le représentant de la Colombie pour sa déclaration. Je voudrais informer les membres du Conseil que je viens de recevoir du représentant de l'Éthiopie, une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur le point

inscrit à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique habituelle, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Zenna (Éthiopie) prend place à la table du Conseil.

Le Président : Je donne la parole au représentant de l'Éthiopie.

M. Zenna (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le moins de mars et remercier l'Allemagne d'avoir assumé ses responsabilités avec efficacité durant sa présidence du Conseil au cours du mois de février. Je voudrais également vous exprimer notre gratitude pour avoir convoqué ce débat public sur une question qui continue de concerner l'ensemble de la communauté internationale.

Je voudrais également m'associer aux autres orateurs pour exprimer notre gratitude au chef des inspecteurs de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU), M. Hans Blix, et au Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), M. ElBaradei, pour leurs exposés du 7 mars sur les progrès des inspections depuis leur dernier rapport au Conseil de sécurité.

Il ressort des rapports de M. Blix et de M. ElBaradei que certains progrès ont été réalisés, mais il reste beaucoup à faire. L'Iraq doit montrer qu'il ne possède plus d'armes de destruction massive et prouver sans délai qu'il souscrit pleinement à l'obligation de désarmer.

Il est impératif que nous portions notre attention, à l'heure actuelle, sur la nécessité d'assurer le plus possible le désarmement de l'Iraq sans recourir à la force. Cela exige naturellement le respect intégral, actif et immédiat par l'Iraq de la résolution 1441 (2002) et des autres résolutions pertinentes.

Mais il faut dire qu'une unité d'objectifs de la part du Conseil de sécurité est indispensable et insister sur le fait que les progrès déjà obtenus découlent, dans

une large mesure, d'une présence militaire crédible dans la région.

L'Éthiopie est, par principe, en faveur du règlement pacifique de la question iraquienne. Nous sommes conscients des coûts humains et matériels incalculables qu'une guerre aurait pour la région et au-delà. Pour éviter cela, nous demandons à l'Iraq de souscrire pleinement et sans préalable à ses obligations au titre des diverses résolutions du Conseil de sécurité, et notamment la résolution 1441 (2002).

La force ne doit être utilisée que comme toute dernière option. En tant que pays qui était membre du Conseil de sécurité et avait voté pour la toute première résolution sur l'Iraq durant la crise du Koweït il y a 12 ans, l'Éthiopie reste convaincue que seul le respect immédiat par l'Iraq de ses obligations pourra faire la différence entre la guerre et la paix.

Le Président : Je remercie le représentant de l'Éthiopie des paroles aimables qu'il m'a adressées. Le représentant de l'Iraq a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration. Je la lui donne.

M. Aldouri (Iraq) (*parle en arabe*) : Je serai très bref. Je souhaite simplement exprimer notre gratitude à tous les États qui sont intervenus ces deux derniers jours et à ceux qui nous ont offert et qui continuent de nous offrir leur appui pour un règlement politique à la question iraquienne.

Ces deux derniers jours, nous avons entendu l'avis partagé par une nette majorité des États, et je souhaite remercier ceux qui ont à juste titre rendu hommage à la coopération de l'Iraq et au travail accompli par la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU) et par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) ainsi qu'aux résultats positifs obtenus sur le terrain depuis le retour des inspecteurs. Ces États ont également affirmé leur refus du recours à la force et l'importance qu'il y a de recourir à des moyens pacifiques dans le respect de la Charte des Nations Unies et du droit international.

Je tiens également à faire mention des États qui se sont associés aux États-Unis et au Royaume-Uni et à leur projet de résolution déclarant la guerre à l'Iraq. Je tiens simplement à leur rappeler qu'ils n'ont aucun intérêt à déclencher cette guerre qui provoquerait une immense catastrophe dans le monde. Même si je comprends pourquoi ils se rallient aux États-Unis et au

Royaume-Uni, c'est injustifiable. Ce sont des petits États qui n'ont aucun intérêt à ce que l'Iraq et ses gisements pétrolifères soient occupés par la superpuissance mondiale ni à ce que la région soit divisée. Ils ont été contraints à prendre cette position et je respecte leur décision et leurs opinions, même si l'Iraq est lui aussi un petit État.

Je connais l'ampleur des pressions exercées, directement ou indirectement, par les États-Unis et le Royaume-Uni sur tous, grands et petits États, sans exception. Certains ont été en mesure de se prononcer en faveur du droit, de la paix et de la Charte des Nations Unies, alors que d'autres ont inclus, dans leurs déclarations, des segments du projet de résolution anglo-américain pour satisfaire les États-Unis et le Royaume-Uni. D'autres États sont pleinement d'accord avec les États-Unis et ses objectifs expansionnistes qui visent à exercer leur hégémonie et leur domination sur le monde.

Je comprends également la position d'autres États qui subissent l'occupation de milliers de soldats des États-Unis; ces États ne peuvent exprimer le fond de leurs pensées, comme certains l'ont fait hier et aujourd'hui. Certains de ces États ont été et continuent d'être soudoyés. Je respecte leur choix également.

Néanmoins, je tiens également à rassurer les membres du Conseil, les États qui ont pris la parole et ceux qui ne l'ont pas fait, que l'Iraq a pris une décision stratégique, exprimée l'an dernier par le Président iraquien Saddam Hussein, quand il a affirmé que nous ne possédions pas d'armes de destruction massive et n'avions aucun désir de faire parti de ce cercle maintenant ou à l'avenir. Tout au long de cette période, les inspecteurs ont cherché aux quatre coins de l'Iraq et remué ciel et terre. Malgré un régime d'inspections sans précédent et renforcé et des inspections inopinées, ils ont déclaré il y a quelques jours qu'ils n'ont pu trouver aucune arme de destruction massive ni de preuve de l'existence de programmes interdits, nucléaires ou autres.

Comme je l'ai indiqué dans ma déclaration, la question se résume pour l'essentiel à ce qui suit : l'Iraq a détruit unilatéralement ses armes de destruction massive en 1991. On nous demande à présent de préciser le nombre d'armes détruites, où et quand elles ont été détruites. Il n'est pas facile de répondre à cette question. Ce n'est pas une mince affaire. C'est une question vieille de 13 ans. Au cours de cette période,

de nombreuses armes de destruction massive ont été détruites dans diverses régions. L'Iraq a seulement besoin de plus de temps pour fournir, dans la mesure du possible, des preuves à la communauté internationale qu'il ne possède plus aucune arme de destruction massive et pour dévoiler ce qu'il possède actuellement.

Il n'est pas sûr que la question soit de déterminer la présence ou l'absence des armes de destruction massive. C'est discutable. Indépendamment des circonstances, les prochains jours révéleront que ces armes n'existent pas. Ainsi, ceux qui ont rejoint la caravane de la guerre conduite par les États-Unis et le Royaume-Uni, pour détruire l'Iraq et son peuple et pour occuper la région regretteront leur décision.

J'aurais préféré qu'ils choisissent la paix. Pourquoi? Parce que cela aurait pu empêcher les États-Unis de déployer des armes bien pires que les armes de destruction massive. Le chef d'état-major des États-Unis a annoncé que 3 000 missiles à longue portée seront lancés contre l'Iraq. Rien que le premier jour, 800 seront lancés contre nous. Le Secrétaire d'État à la défense des États-Unis s'est vanté hier d'une arme appelée « mère de toutes les bombes », pesant 21 000 tonnes, avec laquelle il menace l'Iraq, tout comme il a menacé d'attaquer l'Iraq avec des armes nucléaires tactiques de destruction massive. C'est la menace à laquelle se sont associés de nombreux petits États – qui n'ont absolument aucun intérêt à ce que ces armes soient lancées contre l'Iraq ou que cet arsenal soit déployé autour de l'Iraq.

Je souhaite que le Conseil de sécurité, dans l'exercice de sa responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales, résiste face aux nouvelles armes de destruction massive qui seront lancées contre l'Iraq. J'espère qu'il ne restera pas passif face à cette menace qui est claire, présente et grave. Il en va de votre responsabilité, Monsieur le Président. Je vous laisse avec toutes ces interrogations ainsi que celles que j'ai soulevées hier dans ma déclaration au Conseil, s'agissant de la myriade de questions qui n'ont de poids que dans l'imagination des États-Unis et du Royaume-Uni.

Le Président : Il n'y a plus d'autre orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 18 heures.